

13^e

MAIRIE DE PARIS 

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 22 MAI 2018

- COMPTE-RENDU INTÉGRAL -

Le lundi vingt-deux mai deux mille dix-huit à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13^{ème} arrondissement sur la convocation qui leur a été adressée le mercredi 16 mai deux mille dix-huit par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour.

PRÉSENTS :

M. AQUA, Mme ATALLAH, M. BENHAIM, Mme CARDAN, M. COBLANCE, Mme COLLET, M. COMBROUZE, M. COUMET, Mme DOURTHE, Mme ESQUIEU, M. FERRIER, Mme GALLOIS, Mme KOUASSI, Mme de la GONTRIE, Mme LAMBERBOURG, Mme LANG, Mme LAVILLE, M. MIERMONT, M. MOINE, M. NGO, M. OFFREDO, Mme OLIVIER, M. OLIVIER, Mme RAYMOND-ROSSI, Mme ROUMET, Mme SABATIER, M. SAUMIER, Mme SEIGNOT, Mme SOUHAITE, M. TRAISNEL, M. TREMEGE.

EXCUSÉS :

Avec pouvoir : M. BOULET (pouvoir à Mme CARDAN).

Sans pouvoir : Mme BECKER, M. CONTASSOT, M. JULLIARD, M. LE GUEN, Mme STIBBE, M. TAN, Mme YADANI.

Le Conseil a choisi comme secrétaire de séance : Mme Adeline LAMBERBOURG.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13^{ème} arrondissement.

PROJETS DE DELIBERATION PROPRES

13 2018 12 - Désignation d'un secrétaire de séance

M LE MAIRE : Je vous propose de désigner Adeline Lamberbourg, selon l'ordre du tableau de séance

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci, Adeline Lamberbourg est désignée secrétaire de séance.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Pour commencer, nous avons une petite question d'organisation, mais sur une question importante sur laquelle je voulais vous saisir et vous dire où nous en étions - au passage, il va falloir réorganiser la salle de séance - puisque nous avons appris il y a quelques jours, par voie de communiqué, la constitution d'un nouveau groupe intitulé : « Groupe Les Progressistes - majorité présidentielle ». Il est composé d'Anne-Christine Lang, de Patrick Trémege, de Laure Esquieu et de Gérard Ngo.

Comme vous le savez, la constitution des groupes est une question importante, parce qu'elle conditionne la vie politique, à la fois de notre assemblée évidemment, mais plus largement son expression publique via notamment les tribunes dans le journal municipal, la composition des conseils de quartier, les concertations sur le budget participatif, et j'en passe. Je vous parle ici de notre actualité. Et par ailleurs, cette question n'est évidemment pas neutre sur un plan organisationnel, je ne parle pas sur le plan politique évidemment puisque, par définition, quand on est dans un groupe on n'est pas dans un autre, et que par contrecoup la constitution d'un nouveau groupe a, ou peut avoir, des conséquences sur les autres formations de notre assemblée. Je crois, en l'occurrence, que c'est le cas.

A ce stade il apparaît qu'il y a une différence d'appréciation dont je ne veux pas faire un sujet trop important, mais je vous le dis pour mémoire, sur les conditions réglementaires de la création de ce groupe. Que dit notre règlement intérieur ? Sur cet aspect, il dit dans l'article 5, « constitution de groupes d'élus », je cite : « *Les groupes représentés au Conseil de Paris peuvent également l'être dans le Conseil d'arrondissement selon les affinités politiques de leurs membres. Les groupes du Conseil d'arrondissement sont constitués de plusieurs membres inscrits ou apparentés. Les conseillers d'arrondissement peuvent également demeurer ou se déclarer non-inscrits dans un groupe. Aucun conseiller ne peut faire partie de plus d'un groupe* ». Et il est ajouté : « *L'effectif minimum de ces groupes est fixé à deux membres* », ce qui, vous l'avouerez, était la limite minimale. Je vous fais grâce de la suite de l'article sur les modalités de déclaration des membres.

Je dois rappeler que notre règlement intérieur a été adopté, puisque nous avons fait un peu d'archéologie, à l'unanimité en 2014, et que la disposition que je viens de vous lire est, à la virgule près, la reprise *in extenso* de l'article 5 du règlement intérieur de 2008. Pourquoi vous dis-je cela ? Si cette phrase a été introduite dans le règlement intérieur, c'est qu'elle a priori un sens, sinon pourquoi ne pas mettre seulement : « deux élus suffisent pour former un groupe », ce qui n'a pas été le cas dans notre règlement intérieur. Je ne pense pas non plus que cette phrase ait été ajoutée à l'intention de ceux qui s'interrogeaient éventuellement sur le fait de savoir si les formations représentées au Conseil de Paris peuvent bien figurer au sein du Conseil d'arrondissement. Je vais essayer d'être un peu plus clair pour affirmer, en quelque sorte, que les groupes Socialistes, Ecologistes, Républicains, Communistes-Front de gauche, etc., présents au Conseil de Paris, n'étaient pas interdits au sein du CA du 13ème, ce qui serait absurde.

Si cette expression a été apportée, en tout cas c'est mon interprétation, c'est que l'idée évidemment est de faire un lien entre les groupes existants au Conseil de Paris et ceux présents au Conseil d'arrondissement. Ce qui est d'ailleurs assez logique puisque le rôle essentiel du Conseil d'arrondissement est d'émettre un avis sur les textes qui seront ensuite soumis au Conseil de Paris. Je suis désolé d'en revenir aux affirmations les plus simples, mais comme il a été contesté que je demande à quel groupe serait rattaché ce groupe du Conseil d'arrondissement, c'est pour cela que je vous développe tout cela. On me dira qu'il est écrit « peuvent », ce qui est exact, ce qui évoque une possibilité et non une obligation. Mais si c'est le verbe « pouvoir » qui est employé et non « devoir », c'est pour la simple raison que l'on ne peut pas forcer la création d'un groupe au Conseil d'arrondissement.

La phrase que j'ai citée tout à l'heure est donc très claire, elle précise à dessein « *selon les affinités de leurs membres* ». C'est-à-dire que s'il n'y a pas au moins deux élus qui se reconnaissent dans les orientations défendues par un groupe existant au Conseil de Paris, il ne peut y avoir un groupe correspondant dans notre Conseil d'arrondissement. En clair, avec cette lecture, tous les groupes existants au sein du Conseil d'arrondissement doivent correspondre à un groupe du Conseil de Paris, mais tous les groupes du Conseil de Paris n'ont pas l'obligation d'être représentés au sein de notre Conseil d'arrondissement. C'est le message que le règlement veut faire passer et d'ailleurs il est écrit : ils « *peuvent également l'être dans le Conseil d'arrondissement selon les affinités politiques de leurs membres.* », c'est la phrase que je vous ai citée tout à l'heure. C'est d'ailleurs le cas puisque certains groupes au Conseil de Paris n'existent pas dans notre conseil, il y a ainsi huit groupes constitués au Conseil de Paris et cinq dans notre Conseil d'arrondissement.

Je n'affirme pas que la lecture que je viens de vous faire de l'article 5 est juste, mais on admettra qu'on peut avoir deux interprétations de ce texte, et que les deux peuvent se défendre. Pour ma part, je ne suis pas juriste, et je n'ai d'ailleurs pas pris part à la rédaction de cet article en 2008. Cet article d'ailleurs ne correspond pas au règlement type qui avait été adressé à l'ensemble des maires après l'élection. Je voulais tout simplement vous indiquer que j'avais saisi le secrétariat du Conseil de Paris, ainsi que la Direction des Affaires juridiques. J'attends leur retour. Je vous le communiquerai évidemment et après nous nous arrangerons. Il me semble que ce n'est pas si compliqué que cela. Lorsque j'ai demandé à quel groupe du Conseil de Paris se rattachait le nouveau groupe, c'était, me semble-t-il, assez simple.

Sur le fond, et pour que nous soyons clairs sur ces sujets, il ne m'appartient évidemment pas de décider qui doit travailler avec qui au sein de notre assemblée, ce n'est pas de ce niveau. Quel que soit l'avis qui me sera formulé il me conviendra très bien.

D'ici là, je vais proposer à la Direction générale de voir comment nous allons réorganiser les positionnements dans la salle, pour rapprocher ceux qui doivent l'être. Cela ne me choque pas sur le principe. Nous en sommes là à ce moment, je ne sais pas si vous souhaitez prendre la parole, mais je souhaitais simplement vous indiquer ce que j'avais fait.

Anne-Christine LANG : Je vous remercie, Monsieur le Maire, pour cette explication juridique, confuse. Une explication qui est strictement juridique quant à l'interprétation que l'on devrait faire de l'article 5 que vous avez cité à plusieurs reprises, qui précise que les groupes représentés au Conseil de Paris peuvent l'être dans le Conseil d'arrondissement et qu'ils n'en font évidemment pas une obligation, parce que sinon, il n'y aurait pas eu « peuvent », mais il y aurait eu « doivent », donc les groupes représentés au Conseil de Paris doivent l'être au Conseil d'arrondissement, là c'est quand même plus facile, et l'utilisation de « pouvoir » effectivement laissait planer un doute.

S'agissant de l'explication, donc du versant juridique, puisque c'est là-dessus que vous avez concentré votre intervention, nous avons également regardé de notre côté pour voir comment les différents arrondissements avaient interprété cet article 5, puisque l'article, à quelques exceptions près sur lesquelles on pourrait éventuellement revenir, la plupart des arrondissements ont le même article 5 et le même règlement intérieur que le 13^{ème}. On constate qu'effectivement, dans un certain nombre d'arrondissements, les groupes se sont constitués totalement librement. Dans certains arrondissements il

y a même deux groupes qui se sont constitués, qui n'ont absolument aucun équivalent au Conseil de Paris. En l'occurrence, on a trois arrondissements ...- on n'a pas non plus passé la semaine à regarder chacun des arrondissements, mais on pourrait éventuellement le faire - au total, je crois que l'on doit avoir sept ou huit arrondissements qui ont créé des groupes suite à l'élection d'Emmanuel Macron, dont trois qui ont créé des groupes politiques qui ne sont rattachés à aucun groupe au Conseil de Paris, sans que cela présente la moindre difficulté, ni aux maires, ni aux élus, ni au Conseil de Paris, ni à la Direction des Affaires juridiques, et donc à personne. Effectivement il y a une jurisprudence qui, malheureusement, contredit l'explication juridique que vous venez de donner.

J'ajoute qu'il y a eu quand même une espèce de cafouillage, puisqu' effectivement on m'a adressé un courrier vendredi, répétant ce que vous m'avez indiqué, que l'existence d'un groupe au Conseil d'arrondissement était conditionnée à l'existence du même groupe au Conseil de Paris. Sauf qu'aujourd'hui vos services m'ont rappelée pour me dire l'inverse, en me disant qu'il m'était totalement possible de créer un groupe, après vérification. Donc je dois dire que je ne sais plus à quel saint me vouer, parce que même d'un point de vue juridique il semble que j'ai eu des explications un petit peu différentes. Une jurisprudence, des ordres contradictoires, je dois dire que l'on y perd son latin.

Mais ce n'est pas là-dessus que je voulais revenir. Parce que l'explication, Monsieur le Maire, n'est pas juridique, elle est politique. Au nom de quoi les élus seraient-ils interdits de s'organiser comme ils le souhaitent, de travailler avec qui ils le souhaitent, de constituer des groupes avec qui ils souhaitent ? Au nom de quoi ? Au nom de quoi est ce que les élus ne seraient pas libres de réfléchir, d'évoluer en fonction de la situation politique, de penser ?

M LE MAIRE : C'est exactement ce que j'ai dit. Nous allons éviter de faire des procès d'intention.

Anne-Christine LANG : Au nom de quoi, seriez-vous amené à saisir une Direction des Affaires juridiques pour, potentiellement, se conformer à son avis et donc, *ipso facto*, interdire la création de ce groupe dans cet arrondissement ? Donc il s'agit bien d'une décision politique et non pas juridique et comme vous l'avez indiqué dans votre conclusion, il ne vous appartient pas de décider.

Donc, je pense que l'on va en rester là. Il ne vous appartient pas de décider, donc je pense que nous allons effectivement créer le groupe Progressistes-Majorité présidentielle, pour tous les élus qui se retrouvent après les bouleversements que l'on a connus en 2017, après que chacun, de notre côté, avons quitté nos partis respectifs et tiré toutes les conclusions du bouleversement de l'échiquier politique, suite à l'élection d'Emmanuel Macron, que nous nous retrouvions, ayant quitté nos partis d'origine, en désaccord profond, parfois total, avec les orientations de nos partis d'origine, et se retrouvant totalement dans le soutien à Emmanuel Macron. Nous tenons à vous informer de notre volonté de travailler ensemble au sein de ce Conseil d'arrondissement, comme nous le faisons au Conseil de Paris, puisque les deux groupes du Conseil de Paris qui soutiennent Emmanuel Macron, et cela ne vous aura pas échappé, travaillent de plus en plus ensemble depuis quelques mois. C'est exactement ce qui va se produire dans le 13^{ème}. Je vous remercie.

M LE MAIRE : En tout cas, il ne faut pas faire de procès d'intention. Je vais passer la parole à Marie-Pierre de La Gontrie, Francis Combrouze et Philippe Moine qui ont demandé la parole. Il n'est pas correct, je le répète, de me faire de procès d'intention. Je l'ai dit dans mon propos liminaire : évidemment, la création de groupes est de droit. Le fait de respecter notre règlement intérieur me semble quand même être la moindre des choses. Il n'y avait pas d'opposition à la création d'un groupe, il s'agissait simplement de dire à quel groupe il était rattaché au Conseil de Paris. Comme vous faites référence - puisque nous nous vouvoyons dorénavant - aux groupes qui existent déjà au Conseil de Paris - il en existe au moins deux que vous avez cités -, cela ne me semblait pas tout à fait scandaleux de demander à quel groupe il se rattachait au Conseil de Paris.

Marie-Pierre de La GONTRIE : Merci Monsieur le Maire. J'avais pris connaissance, par communiqué, de la constitution de ce groupe. J'ai donc écouté votre intervention que, pour ma part, peut-être parce que je suis juriste, je n'ai pas trouvée confuse, mais que nous pouvons reprendre éventuellement point par point, si nécessaire, avec notre collègue.

Au fond, les règlements intérieurs sont des choses assez bien faites, parce que ce que l'on ressent d'abord c'est le signe d'une grande confusion politique, puisque nous avons des collègues qui sont membres de groupes différents au Conseil de Paris. (Jusqu'à là j'ai bon).

Au-delà de la question de savoir s'il est possible de créer un groupe X au Conseil d'arrondissement lorsque ce groupe X n'existe pas au Conseil de Paris, nous avons des collègues qui sont membres de groupes différents au Conseil de Paris et qui décident de faire un groupe ici qui serait commun. C'est donc une démarche qui n'est pas commune et qui traduit par ailleurs une grande confusion, me semble-t-il, ou une indécision, ou une approximation. Parce que de deux choses l'une : ou bien vous êtes membres du même groupe au Conseil de Paris, avec les évolutions politiques sur lesquelles on peut porter un jugement politique, et notamment il est vrai qu'il est toujours difficile de voir quelqu'un qui a été élu sur la même liste que soi décider en cours de route de quitter une majorité. Au-delà de cela, je pense que cela clarifierait les choses.

Je trouve donc assez normal que le Maire souhaite savoir juridiquement ce qu'il en est, parce qu'il y a une phrase importante et non confuse, pour moi en tout cas, qui a été énoncée, qui est qu'un groupe donne des droits. Effectivement, certains groupes pourraient considérer que, par exemple, dans les parutions municipales, vous n'auriez pas le droit de vous exprimer, ou en tout cas estimeraient préjudiciable à tel ou tel groupe que vous, groupe potentiellement irrégulier (nous ne savons pas, selon l'avis juridique), atteindrait les droits des autres groupes. Tout cela est plus nécessaire que l'on ne le croit. Ce n'est pas simplement la volonté de tel ou tel de brider l'expression de la démocratie, empêcher les uns et les autres de travailler. Personne n'a jamais rien empêché, on travaille ici avec d'autres groupes qui ne sont pas dans le même groupe que nous, mais c'est aussi une question d'application des règles, donc je pense qu'il faut être attentif à cela.

Après, sortir de la confusion est toujours une bonne chose. J'ai donc tendance à penser qu'il serait judicieux que vous apparteniez au même groupe au Conseil de Paris et au Conseil d'arrondissement. Cela éviterait cette confusion générale où l'on voit effectivement, notamment de ce côté, un va-et-vient se faire dans des conditions un peu curieuses.

Francis COMBROUZE : On a pris 25 ou 30 minutes sur ce sujet qui manifestement va durer. Simplement une question arithmétique, je ne sais pas si le Maire peut nous aider, la réponse n'est pas pour l'immédiat. Mais comme le communiqué que nous avons reçu, créant ce groupe Majorité – Macron, fait état de trois sur quatre collègues qui étaient précédemment dans un groupe Les Républicains, je voulais m'assurer que l'on avait toujours un minimum de deux Républicains dans le groupe homonyme, que l'on nous précise les conséquences mathématiques du fait que les trois quarts du groupe Macron sont constitués de trois ex-Républicains qui s'affilient maintenant au groupe Macron-Lang, pour le résumer ainsi. Je voulais simplement m'assurer que l'on a toujours une opposition avec un groupe UDI, c'est bien ça, un groupe Les Républicains amputé aux trois quarts, et un groupe trois cinquièmes. Il y a donc au moins deux membres des Républicains qui peuvent valablement constituer un groupe. Je voulais m'assurer que ce règlement est bien appliqué. Quel chamboulement !

Philippe MOINE : A ce stade, on ne sait pas si ce groupe Progressistes-Majorité présidentielle est légal ou pas et homologué au titre de notre règlement. Je voulais quand même revenir sur les aspects purement politiques évoqués par Anne-Christine et Marie-Pierre. C'est quand même une situation inédite qui conduit des élus de notre Conseil d'arrondissement qui ont été élus en 2014 sur deux listes qui étaient opposées l'une à l'autre, qui ont été élus sur des propositions que vous avez, les uns et les autres, défendues devant les électeurs - vous avez donc reçu le mandat d'appliquer, les uns et les autres, Anne-Christine, élue n°2 de la liste de Rassemblement de la gauche et des écologistes à l'époque, les élus de

Droite élus sur une liste de Droite, chacun a reçu mandat, par ses propres électeurs, d'appliquer un programme et des engagements qui ont été pris devant les électeurs en 2014. Or, on nous explique aujourd'hui que ces élus qui ont été élus face à face en 2014, pour des raisons nationales constituent un groupe, alors que toi-même, Anne-Christine, tu nous avais expliqué, au moment où tu avais été élue députée de La République en Marche, que tu faisais la différence entre le mandat que tu recevais en tant que députée pour soutenir la majorité présidentielle, et les engagements que tu prenais...Je me souviens parfaitement que tu nous disais à l'époque rester dans la majorité municipale.

Intervention hors micro d'Anne Christine Lang.

Philippe MOINE : Tu n'as pas quitté à l'époque la majorité municipale. En tout cas, on est dans une situation aujourd'hui où l'on a des élus qui ont été élus en 2014 sur des orientations qui étaient très claires et qui se regroupent aujourd'hui dans un groupe qui est constitué pour des raisons de politique nationale en soutien à Emmanuel Macron. Je pense que ce n'est pas respectueux du mandat qui a été donné par les électeurs en 2014.

Intervention hors micro d'Anne Christine Lang.

Philippe MOINE : Tu as le droit de penser qu'il y a une dérive de la majorité municipale. Je fais partie de la majorité municipale, tu en as fait partie jusqu'en 2017 puisque tu as été chargée d'une délégation. Tu étais une élue tout à fait active dans le cadre de cette majorité. Il me semble qu'il y a là une trahison du mandat qui a été donné par les électeurs en 2014. J'ajoute qu'il y a aussi, même par rapport à cet objectif qui est de créer un groupe de la majorité présidentielle dans le 13^{ème} arrondissement, une certaine confusion, puisqu'on a deux députés de La République en Marche dans le 13^{ème} arrondissement, dont un qui ne fait pas partie du groupe Majorité présidentielle dans le 13^{ème} arrondissement. Au Conseil de Paris, on a des élus macronistes qui sont éparpillés entre plusieurs groupes, Progressistes de droite, de gauche, etc. Je constate qu'il y a une grande confusion qui règne, tant au niveau parisien qu'au niveau de l'arrondissement.

En tout cas, au titre du groupe Socialiste, on est tout de même nombreux à penser que les engagements qui ont été pris devant les électeurs en 2014 doivent primer, et que c'est en 2020 que les électeurs devront trancher entre des orientations nouvelles. Mais ce n'est pas en cours de mandat que l'on décide de changer d'orientation.

Patrick TREMEGE : Merci Monsieur le Maire. Un point sur la technique, sur ce règlement intérieur. Il est clair qu'avant de procéder à la création de ce groupe, nous avons pris toutes les assurances afin qu'il soit juridiquement possible de le faire. Pour une simple et bonne raison, qui est, imaginons que dans le 13^{ème} arrondissement une liste qui n'a pas été présente au Conseil de Paris, de deux élus dans le 13^{ème} arrondissement, ils ne peuvent pas se rattacher au Conseil de Paris, par conséquent, de ce point de vue-là, la messe est dite.

Maintenant sur le procès, que je peux comprendre, qui vient d'être évoqué, à savoir que des élus, élus sur une liste, décident aujourd'hui de...Pour ce qui nous concerne, il y a eu un élément majeur suite à la présidentielle et j'indiquerai surtout suite à l'élection du président du groupe du parti des Républicains. Nous sommes un certain nombre à se vouloir humanistes, démocrates, progressistes, et il nous est apparu, depuis pas mal de temps à la vérité, absolument impossible - je ne condamne pas ceux qui - pour ce qui nous concerne simplement, il nous est apparu que le choix devait être fait de quitter notre parti d'origine.

Par ailleurs, j'ai été pour ma part totalement fidèle à notre tête de liste parisienne, Nathalie Kosciusko-Morizet, qui a été à l'origine du groupe au Conseil de Paris, groupe auquel j'ai immédiatement adhéré. En tout état de cause, il n'y a pas de ma part et pour ce qui nous concerne, le sentiment d'avoir trahi quoi que

ce soit. Il y a des raisons majeures à un moment donné de ne pas se reconnaître, à tort ou à raison, c'est la nôtre, dans un mouvement politique qui a une orientation politique totalement différente.

Lorsque nous avons été élus, chers amis, chers collègues, le problème ne se posait pas en ces termes-là. Il s'est posé à la suite de l'élection présidentielle d'une part, et à la suite de l'élection du président au sein du parti républicain. Voilà quelques éclaircissements, et je dois dire que nous sommes tous les trois extrêmement satisfaits de l'appellation de ce nouveau groupe et de faire un chemin commun avec Anne-Christine.

Vous en êtes témoins depuis longtemps, il y avait au sein de nos différentes campagnes une gauche modérée et une droite modérée, et il nous arrivait assez fréquemment de discuter les uns avec les autres. Il se trouve que force est aujourd'hui de le constater, et par là même de se regrouper. Je vous remercie.

Gérard NGO : Monsieur le Maire, je ne vais pas répéter ce qui a pu être dit de part et d'autre. Je voudrais simplement dire qu'effectivement le règlement intérieur, contrairement à ce que dit Madame de La Gontrie, est sujet à plusieurs interprétations, vous-même l'avez reconnu puisque vous avez sollicité les services juridiques.

Je voudrais dire que je suis quelqu'un d'indépendant et de libre. Je ne suis même pas membre des Républicains puisque je ne suis qu'apparenté. Il me semble qu'aujourd'hui il faut beaucoup de clarté, et qu'il faut peut-être mettre de côté le débat juridique qui existe. On n'était pas non plus obligé de solliciter l'avis des services.

Ce que je crois objectivement, c'est qu'il faut maintenant être dans la clarté, que beaucoup de gens, ici et ailleurs, ne savent plus exactement où ils sont, et que le plus important est que l'on puisse exprimer des opinions politiques tranchées, que l'on puisse se regrouper en fonction de nos affinités. Le plus important aujourd'hui est de savoir qui est qui et qui est prêt à faire quoi. L'argument juridique, je l'entends puisque je suis également juriste moi-même, mais je pense que ce débat juridique ne doit pas édulcorer le problème qui, à mon sens, est un problème essentiellement politique.

Quant au risque de confusion, d'après ce que je comprends, je ne l'ai pas vérifié, mais dans différents Conseils d'arrondissement, des groupes se sont constitués sans être nécessairement rattachés à un groupe représenté au Conseil de Paris. Le paysage politique est tellement chamboulé qu'aujourd'hui se référer au passé me paraît un peu inutile. Merci.

Frédéric BENHAIM : A écouter le débat, en discutant avec les membres du groupe Ecologiste, la réflexion que l'on se fait c'est qu'il y a deux sujets posés dans la discussion : il y en a un qui est juridique et l'autre qui est politique.

Sur le premier volet juridique : strictement parlant, les groupes peuvent bouger dans une assemblée, dans une collectivité territoriale. Même si on a des règles particulières à Paris avec l'existence des mairies d'arrondissement et de la mairie centrale, et l'articulation politique des groupes entre les deux, on a quand même la possibilité que les élus puissent évoluer au fur et à mesure de l'actualité politique qui existe. Je vous donnerai un exemple qui n'est pas parisien : moi-même j'ai été élu sur une liste Ecologiste au premier tour, qui a fusionné avec la liste menée par Claude Bartolone au deuxième tour pour les élections régionales. Mon groupe, le groupe Ecologiste, s'étant dissous à la faveur d'une fusion avec les anciens membres du PS qui était hamonistes, j'ai donc quitté ce groupe qui n'existait plus, pour rejoindre un groupe dans lequel il y a vos camarades à la Région.

Je veux dire que les groupes ont bougé, et je suis très heureux de faire partie d'un groupe avec vos camarades, on s'entend très bien, mais ce que j'essaie de dire c'est que cela évolue aussi en fonction de l'actualité politique. Nul n'ignore que l'actualité politique a évolué, et les mêmes électeurs qui ont voté, pour certains d'entre eux du moins, pour nos listes à Paris en 2014, ont voté pour Emmanuel Macron en 2017.

Et c'est mon deuxième point, c'est qu'il y a un sujet politique et le débat politique est autre. Qu'il y ait des désaccords, des questions de mandat politique en disant, par exemple à Anne-Christine Lang de la part de ses anciens camarades : « vous étiez dans le même parti que nous, pourquoi est-ce que vous partez

maintenant alors que vous aviez un mandat ? », d'accord, mais il y a un débat juridique et il y a un débat politique. Sur le principe, nous ne voyons pas comment nous pourrions cautionner l'idée de dire que l'on empêche la création d'un nouveau groupe dans la mairie du 13^{ème}, d'autant que, d'après ce que je comprends, il y en a un à l'hôtel de ville qui correspond peu ou prou à celui-là. Je vous vois tous faire la tête. Je suis désolé que cela ne vous arrange pas, mais parfois dans la vie on doit se positionner par rapport à des principes.

Ou alors on programme cela pour la fin du Conseil d'arrondissement, ce qui est aussi possible, parce qu'il y a tout un ordre du jour. Mais si l'on doit partir sur les règlements de compte entre d'anciens camarades, on peut aussi faire cela à la fin. Je comprends votre colère, mais il faut avoir un tout petit peu de recul. Le sujet des animaux, pour certains citoyens, cela a de l'importance, davantage que le fait de savoir si tel ou tel est membre de tel ou tel groupe en Conseil d'arrondissement.

En tout état de cause, nous avons déposé notre vœu dans les temps, on nous a assez dit qu'il fallait respecter l'ordre du jour, et pardon pour l'ordre de dépôt des vœux que nous avons respecté. Je n'avais pas compris que l'on avait un débat de trois quarts d'heure sur ce sujet-là, mais en tout cas notre position je voudrais qu'elle soit bien claire : ce n'est pas une position sur le fond politique, c'est une position qui consiste à dire que sur le principe il faut que les choses puissent bouger. Il y a peut-être d'autres gens dans d'autres groupes qui ont envie de bouger dans d'autres sens, et si l'on fige tout, simplement avec des arguments juridiques, démocratiquement cela n'est pas bon.

Après, politiquement, j'entends un certain nombre de choses qui se sont dites, sur les orientations politiques que les uns et les autres ont défendues aux municipales, et la manière dont ils ou elles ont honoré ces orientations politiques-là par la suite. C'est différent, c'est politique, mais il ne faut pas tout mélanger. Ce n'est pas parce que les gens ne sont pas dans la ligne de leur mandat municipal, qu'ils quittent ou rejoignent la majorité, qu'ils n'ont pas le droit de former un groupe ou de changer de groupe.

Jean-Baptiste OLIVIER : Effectivement, je n'avais pas du tout prévu d'intervenir, je ne pensais pas que cela prendrait autant de temps, et j'avais peur d'avoir loupé le budget supplémentaire, me voilà donc rassuré.

Pas du tout de colère de ma part. Moi qui m'intéresse beaucoup à l'histoire, cela me fait un peu penser à la troisième et à la quatrième République. Je ne sais donc pas si ce qui est en train de se passer est moderne ou ancien, l'avenir le dira, mais en tout cas c'est un choix politique et personnellement je n'ai pas à le juger. Mes amis gardent toute mon amitié et le Conseil d'arrondissement du 13^{ème} garde son groupe d'opposition, puisque la démocratie c'est tout de même qu'il y ait une majorité, une opposition. S'il y a effectivement un marais qui vote pour certaines choses et contre d'autres, c'est aussi à respecter. Merci.

M le MAIRE : Pour conclure en quelques phrases : D'abord j'aimerais vous dire que je ne suis pas comptable de ce qui se passe dans d'autres arrondissements, ce n'est pas la création d'un précédent. J'ai simplement fait un point d'information pour expliquer pourquoi je saisissais la Direction des Affaires juridiques de la Ville. Il ne faut pas de procès d'intention, mais je suis tout simplement dans mon rôle de maire qui est de faire respecter les règles et de faire respecter notre règlement intérieur. C'est mon devoir et ce n'est pas un excès de formalisme que de demander le respect du règlement intérieur du conseil, c'est mon rôle. Il peut effectivement y avoir appréciation sur le sujet, je l'ai dit moi-même. J'ai dit que j'avais une interprétation et que je n'étais pas sûr de mon fait, c'est pour cela que je saisissais les services de la Ville sur le sujet, ce qui ne me semble pas scandaleux. Je ne suis pas rentré dans le débat politique, par ailleurs, mais je suis dans mon rôle de maire en faisant respecter le règlement intérieur. Je vous ferai donc part de ce que m'indiquera la Direction des Affaires juridiques. Dans tous les cas je m'inclinerai face à sa décision. Évidemment il n'est pas question de refuser la création d'un groupe. On ne parlait que de l'intitulé de son rattachement au groupe du Conseil de Paris, je vous le rappelle et je suis étonné qu'une simple demande de clarification produise autant de débats.

Nous allons enfin pouvoir démarrer réellement l'ordre du jour de notre Conseil d'arrondissement. Nous allons commencer par la proposition d'approbation du budget supplémentaire 2018, et comme à l'accoutumée je laisserai Éric Offredo rapporter et je sortirai de la salle.

13 2018 13 – Approbation du budget supplémentaire 2018 de l'état spécial du 13^{ème} arrondissement
--

Eric OFFREDO : Merci Monsieur le Maire. Effectivement je vais pouvoir parler, à la grande satisfaction de mes collègues et particulièrement de Jean-Baptiste Olivier, du budget supplémentaire 2018, et de la répartition des reports.

Je vous rappelle que nous avons adopté le compte administratif lors du dernier conseil du 16 avril. Nous avons effectivement approuvé trois reports. Des reports qui se définissent dans trois dotations différentes : dans la dotation de gestion locale pour 1 408 724,73 €, dans la dotation d'animation locale pour 343 168 €, et dans la dotation d'investissement pour 181 186 €.

Le budget supplémentaire qui vous est présenté aujourd'hui permet d'ajouter ces trois soldes d'exécution aux crédits initiaux votés au budget primitif. On fait cela chaque année, vous ne le découvrez pas, mais chaque année les sommes sont légèrement différentes. Je vous rappelle les sommes que nous avons votées au budget primitif 2018 : pour la dotation de gestion locale 14 488 207 €, pour la dotation d'animation locale 930 981 €, et pour la dotation d'investissement 421 200 €.

Le budget supplémentaire prend également en compte, comme chaque année, le transfert de la dotation de gestion locale vers le budget général pour la Direction des espaces verts et de l'environnement, pour la somme de 85 380 €. L'année dernière, ce transfert était de 85 511 €, c'est-à-dire à peu près la même somme. Cela correspond au remboursement d'achat de végétaux au centre de production horticole de Rungis, et de fournitures pour l'approvisionnement des ateliers de jardinage.

Deuxième chose qui vient impacter le budget supplémentaire : le transfert de la dotation de gestion locale vers le budget général, de 300 000 €, pour abonder notre enveloppe d'investissement, on avait eu un débat à ce sujet au dernier conseil, et financer les opérations de modernisation de la mairie qui en a bien besoin, impactée par le départ du Tribunal d'instance en juin. Je vous rappelle que nous récupérons les locaux du Tribunal d'instance et qu'il va falloir faire des travaux d'aménagement. Cela va permettre d'agrandir la mairie, mais surtout d'avoir des locaux qui seront mieux adaptés pour recevoir le public.

Ces transferts ont été approuvés par la commission qui était prévue à l'article 25.11, alinéa 45 du Code général des collectivités territoriales, qui s'est réunie le 11 avril dernier. Les montants totaux des dotations, si l'on rajoute le budget primitif et le budget supplémentaire attribués à l'état spécial du 13^{ème} arrondissement pour l'année 2018 sont : pour la dotation de gestion locale, 15 511 551,73 €, pour la dotation d'animation locale 1 274 149,84 €, et pour la dotation d'investissement 602 386,69 €.

Les crédits ouverts sur la dotation de gestion locale permettent d'intégrer les demandes d'abondement des directions : la Direction de l'architecture revoit à la hausse les dépenses de maintenance et de contrôle des installations techniques de l'ensemble des équipements : + 31 000 €, on est sur des sommes modestes par rapport à la dotation initiale ; la Direction des familles de la petite enfance rebase le budget des établissements de la petite enfance pour 11 000 €, pour tenir compte de l'augmentation des dépenses de charges locatives et de changes ; la DJS ajuste la dépense d'eau des piscines : + 10 000 €.

Pour d'autres dépenses, en revanche, et on essaye à chaque fois effectivement d'être économe et de ne pas dépenser plus que de raison, les prévisions sont inférieures au budget primitif. Le budget supplémentaire enregistre l'économie annoncée par la DJS, la Direction de la Jeunesse et des Sports pour les centres Paris Anim' pour un montant de près de 78 000 €, et pour les Espaces Paris Jeunes pour un montant de presque 5. 000 €.

Le budget spécial, constitué de dépenses et de recettes doit être voté à l'équilibre, il est à l'équilibre. S'il n'y a pas d'intervention, je vous propose de voter ce budget.

Jean-Baptiste OLIVIER : J'avais juste une question puisque j'observe qu'au final cela fait une augmentation de 10 % par rapport au budget primitif. Est-ce que c'est juste pour caser des crédits, une cagnotte en quelque sorte ? Ou est-ce que lorsque vous avez construit le budget primitif, vous aviez déjà prévu d'avoir ces montants ? Parce que, moi qui gère une collectivité, je suis plutôt en manque de sous que d'augmenter de 10 % le budget en quelques mois.

Eric OFFREDO : Ce n'est pas une cagnotte, c'est lié à la gestion particulière des arrondissements. C'était déjà le cas l'année dernière, si vous vous souvenez bien on a toujours cet écart de 10 %. C'est le solde d'exécution parce qu'en fait il y a aussi des transferts avec la Ville de Paris. Tout cela fait que l'on n'a pas l'exécution immédiate, on n'est pas une collectivité de plein exercice, on n'a donc pas tout à fait les mêmes règles. On a les mêmes règles de comptabilité, bien évidemment, mais en termes d'ajustement budgétaire il y a effectivement des transferts qui se font avec l'hôtel de ville, qui arrivent après coup dans un sens comme dans l'autre, qui expliquent ces écarts. Effectivement c'est surprenant, je suis aussi fonctionnaire territorial dans ma vie professionnelle, et je n'ai pas ce type d'écart dans ma collectivité. La collectivité parisienne non plus, là c'est lié aux collectivités d'arrondissement. On a le même type d'écart dans les autres arrondissements.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je sou mets la délibération 2018- 13 pour l'approbation du budget supplémentaire 2018. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 24 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 3 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 5

M LE MAIRE QUITTE LA SALLE ET NE PREND PAS PART AU VOTE. MME GALLOIS (UDI), MME SOUHAITÉ ET M OLIVIER (LR) S'ABSTIENNENT. MME LANG, MME ESQUIEU, M. NGO ET M. TREMEGE NE PRENNENT PAS PART AU VOTE.

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

M LE MAIRE : Nous devons approuver les comptes rendus des 11 septembre, 6 novembre et 27 novembre 20107.

13 2018 14 : Approbation des comptes rendus des 11 septembre, 6 novembre et 27 novembre 2017
--

M LE MAIRE : Y a-t-il des corrections à apporter ? Je n'en vois pas. Puis-je considérer qu'ils sont approuvés ? Pas de vote contre, pas d'abstention, je vous remercie.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS

M LE MAIRE : Nous allons poursuivre avec Eric Offredo et le DDCT 110 qui concerne une convention avec l'Union européenne pour le financement d'un projet qui a trait à l'inclusion des citoyens.

2018 DDCT 110 : Signature d'une convention avec l'Union européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet APProach consacré à l'inclusion des citoyens européens mobiles dans la ville d'accueil

Eric OFFREDO : Il s'agit effectivement d'une signature d'une convention avec l'Union européenne pour un projet qui va se dérouler à Paris, mais pas uniquement, puisque c'est un projet APProach, littéralement « mettre en contact, rapprocher », qui va également associer des villes en Belgique, Milan en Italie, Lisbonne, une ville en Grèce, au Danemark, et l'Association européenne pour la Démocratie locale, l'ALDA, qui a candidaté avec succès pour l'appel à projet de l'une des directions de la Commission européenne. C'est un très grand projet puisque le montant est de l'ordre de 730 000 €, et la Ville de Paris bénéficiera à elle seule d'une subvention de 69 576 €. C'est donc un projet européen et nous en avons une petite partie.

L'association ALDA, coordinatrice du projet, réceptionnera l'intégralité de la subvention et reversera la quote-part de la Ville de Paris. C'est donc cette convention que nous devons voter. L'appel à projet vise à subventionner des actions permettant de renforcer l'inclusion des citoyens européens qui s'installent dans un pays de l'UE autre que leur pays d'origine. L'objectif prioritaire de l'appel à projet est d'analyser les besoins des citoyens européens, d'identifier les bonnes pratiques mises en œuvre par différentes collectivités européennes, et, sur la base de ces informations de développer des outils innovants pour renforcer l'inclusion des citoyens européens résidant à l'étranger.

En 2013, la Ville de Paris comptait 112 000 citoyens européens non nationaux, dont 105 000 en âge de voter. Malgré une augmentation constante du nombre de citoyens européens non nationaux - nombre d'entre nous tenons des bureaux de vote, on voit bien qu'à chaque fois on a très peu de citoyens européens non français qui viennent voter aux élections municipales et aux élections européennes - ce taux progresse très peu. En raison du calendrier électoral à venir, plus particulièrement les élections européennes de 2019, les élections municipales de 2020, la Commission européenne a jugé opportun de donner la priorité à l'analyse et au renforcement de la participation électorale des citoyens européens non nationaux. Je crois que lorsque l'on parle de faire l'Europe, c'est aussi cela, c'est s'intégrer dans la collectivité où l'on habite.

Le projet lauréat proposé par la Ville est un projet pilote. Il s'étalera sur deux ans. Il a deux objectifs principaux qui sont complémentaires : l'étude des défis auxquels font face, à la fois les agents administratifs lorsqu'ils accueillent les citoyens européens mobiles, les obstacles rencontrés par ces derniers, et la facilitation de la circulation de l'information et des recommandations pour promouvoir l'exercice effectif des droits liés à la liberté de circulation des citoyens européens mobiles vivant dans un pays autre que leur pays d'origine. Les différents objectifs poursuivis par le projet s'inscrivent tous dans des orientations politiques générales de la Ville de Paris, et notamment dans les ambitions portées par l'exécutif en matière de participation citoyenne. Je ne vous les rappelle pas : le budget participatif, la carte citoyenne, etc., la Nuit des Débats, les kiosques citoyens, toute cette palette d'outils variés qui sont mis à disposition et accessibles à tous les Parisiens pour s'exprimer. Les Parisiens français ou européens, voire même au-delà de l'Europe, parce que ce sont des vecteurs d'appartenance à la collectivité, et c'est important pour assurer le vivre ensemble.

Le projet se concentrera sur trois aspects de la mobilité des citoyens : l'accès au vote, les inscriptions dans les écoles, et une participation active dans la vie de leur ville d'accueil.

Les actions sont assez simples : une stratégie digitale avec la création d'une plate-forme numérique, et des cours d'anglais destinés aux personnes administratives de la Ville de Paris, je pense que ce n'est pas forcément inutile dans l'accueil des publics.

Trois phases pour décliner ces actions : une première phase qui va durer six mois, qui va consister à identifier et analyser les services existants, les faiblesses, les priorités, les besoins, quelque chose d'un peu classique sur des projets ; une deuxième phase qui devrait durer un an, qui s'articulera autour du développement de l'application et de la plate-forme Internet, conformément aux résultats des groupes de travail. Cela permettra également aux villes de reconsidérer éventuellement leurs plans d'accueil des

citoyens européens mobiles, et d'apprendre des expériences et des perspectives des autres partenaires, l'idée est aussi de partager avec les autres collectivités, bien évidemment ; une troisième phase les derniers six mois qui seront dédiés à la formation du personnel administratif des municipalités partenaires du projet sur l'utilisation et la promotion de l'application et de la plate-forme Internet, voire à de la formation et des cours d'anglais pour les personnels qui en auraient besoin.

Le coût du projet, je l'ai dit au départ, est de 911 973 €, dont 80 % financés par la subvention européenne. La contribution de la Ville de Paris est de 86 970 €, financés à hauteur de 69 576,39 € par la Commission européenne. C'est ce qui vous est proposé d'adopter dans cette délibération.

M LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas, je vais la soumettre au vote. DDCT 110 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas non plus. Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Nathalie Laville a la parole, pour l'attribution d'une indemnité exceptionnelle aux kiosquiers.

2018 DAE 193 : Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens. Signature des conventions afférentes aux indemnités. Montant : 12 883 €
--

Nathalie LAVILLE : Merci Monsieur le Maire. La mairie de Paris a décidé, dès 2016, de transformer les kiosques de presse parisiens pour qu'ils soient plus facilement accessibles à la clientèle et qu'ils offrent davantage de confort aux kiosquiers. C'est la société MédiaKiosk qui s'est vu confier cette mission de redynamiser le réseau parisien des kiosques de presse. Au cours de l'année à venir ainsi qu'en 2019, des opérations techniques de remplacement des 360 kiosques vont nécessiter, pour chaque emplacement, au moins deux semaines pour les travaux de dépose, de réalisation d'une dalle en béton et de pose des nouveaux kiosques. Certains de ces kiosques seront rénovés, d'autres seront remplacés. Ces derniers n'auront aucune activité durant ces travaux, et pour pallier ce manque à gagner la mairie de Paris propose de leur verser une indemnité exceptionnelle et individuelle, qui sera calculée proportionnellement au chiffre d'affaires presse réalisé par le kiosquier l'année précédente, sur la même période que celle de la fermeture du kiosque.

Pour le 13^{ème}, cela concerne un kiosque situé au 45, Rue de Tolbiac, pour un montant de 1 115 €, et au total sur Paris ce sont sept kiosques qui sont concernés pour un montant de 12 883 €. Je vous demande donc de bien vouloir voter et d'approuver cette délibération.

M LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération sur les kiosquiers ? Je n'en vois pas. DAE 193 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Danièle Seignot maintenant, pour des subventions et des conventions avec des recycleries.

2018 DPE 26 : Subventions (161.660 €) et conventions avec neuf associations gestionnaires de recycleries

Danièle SEIGNOT : Monsieur le Maire, chers collègues. Je ne vais pas m'appesantir sur cette délibération puisqu'il s'agit de renouveler des conventions de soutien financier à neuf recycleries qui fonctionnent déjà et dont vous avez déjà beaucoup entendu parler.

Je voudrais simplement m'étendre un peu sur celle qui concerne particulièrement le 13^{ème} : « Ma Ressourcerie ». Comme vous le savez, cette ressourcerie fonctionne maintenant de manière nouvelle, puisque la ressourcerie a été reprise en 2013 par une nouvelle équipe qui s'est vraiment attachée à redresser les comptes et à aménager le nouveau local.

En 2017, la ressourcerie a poursuivi sa stratégie de professionnalisation de l'activité de développement des collectes. En 2017 « Ma Ressourcerie » a collecté plus de 113,5 tonnes de vêtements, livres et objets, contre 40 tonnes en 2014. Vous voyez donc qu'il y a une progression absolument énorme, un succès dans cette ressourcerie. La majeure partie de ce qui a été collecté a été mis en vente à des prix solidaires dans la boutique qui est au 126, Avenue d'Italie, afin de favoriser le réemploi et de lutter contre l'exclusion, tout en contribuant à la sensibilisation des personnes qui venaient. Le reste, c'est-à-dire les déchets non réemployables ont été, à la fois dirigés vers des filières en partenariat avec l'association Amélior, et vers le lycée Ponticelli pour tout ce qui concerne les déchets DEEE, Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques. Vous savez que le lycée Ponticelli s'est fait une spécialité de remettre en route, de rénover les ordinateurs anciens, pour les donner ensuite ou les revendre à des associations caritatives.

L'activité de cette recyclerie a également permis de sensibiliser 47 000 personnes au réemploi, à travers de nombreuses actions tout au long de l'année : visiteurs de la boutique, les Repair Cafés, les ateliers, la Ressourcerie itinérante. Cette ressourcerie va donc bénéficier d'une subvention d'un montant de 18 354 € pour l'année à venir. Je vous propose donc de voter cette délibération, et de nous autoriser à signer les conventions ainsi que les dépenses correspondantes.

Anne-Christine LANG : Merci Monsieur le Maire. Juste un mot sur Ma Ressourcerie de l'avenue d'Italie, évidemment pour saluer l'exceptionnel travail accompli par la nouvelle équipe dirigeante. Et surtout pour me féliciter que, grâce à cette équipe notamment, les contrats aidés qui faisaient tourner la boutique, si je puis m'exprimer ainsi, ont été remplacé par deux CDI, comme cela m'a été indiqué il y a trois jours lorsque je leur ai rendu visite. Manifestement, d'autres embauches sont en cours, ce dont je me réjouis, et en CDI pour des personnes qui étaient, effectivement comme vous l'avez indiqué, très éloignées de l'emploi.

M LE MAIRE : Merci pour cette remarque. Laurent Miermont.

Laurent MIERMONT : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais tout de même apporter une petite précision sur ce qui vient d'être dit au sujet des contrats aidés de la ressourcerie, parce qu'il me semble que ce n'est pas exactement à 100 % fidèle à ce qui s'est réellement passé. En réalité, lorsque le gouvernement a décidé de faire le plus grand plan social de l'histoire de France, en supprimant des dizaines et des dizaines de milliers d'emplois aidés sans prévenir personne, en plein été, finalement les gens ont fini par s'apercevoir que cela avait en fait un vrai impact, que cela détruisait vraiment des emplois, que cela arrêtaient vraiment des contrats, que cela envoyait vraiment des gens au chômage, et que cela ruinait vraiment des associations, y compris des structures qui œuvrent pour l'intérêt général comme la ressourcerie. Il s'est simplement trouvé qu'entre le premier arrêté du Préfet de région d'Île-de-France, qui a appliqué à la lettre les consignes du gouvernement que vous soutenez, du mois de septembre, qui a provoqué la catastrophe dont la Ressourcerie a été victime comme tant d'autres associations, et le deuxième arrêté du Préfet qui ne faisait en fait qu'ajuster la difficulté politique que subissait le gouvernement après s'être aperçu de son énorme bévue et de l'étendue des dégâts qu'il avait causés, c'est ça qui a permis de rattraper les contrats aidés. Il y a eu une modification subreptice et extrêmement discrète, qui n'a pas donné lieu à beaucoup de publicité mais dont toutes les structures impliquées se sont saisies pour essayer de sauver leur peau, et effectivement en coordination étroite avec la

Ressourcerie, des serviteurs dévoués de la Préfecture de région et moi-même, avons pu effectivement donner à la Ressourcerie la nouvelle lecture préfectorale, et donc lui faire accéder à nouveau à des contrats aidés.

M LE MAIRE : Je vais pouvoir faire voter cette délibération. DPE 26 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Danièle Seignot toujours, pour la poursuite de l'expérimentation TRILIB.

2017 DPE 24 : Expérimentation de stations de tri « TRILIB' » à Paris (2^e, 13^{ème}, 18^e et 19^e) – Convention de partenariat avec CITEO pour la poursuite de l'expérimentation

Danièle SEIGNOT : Cette délibération fait suite à la précédente qui avait déjà été présentée dans ce même conseil, puisque l'on nous demande de renouveler pour quelques mois encore la convention avec CITEO. Je ne reprendrai pas tous les éléments concernant les TRILIB', vous savez que cela marche particulièrement bien dans le 13^{ème}. J'ai ici tous les chiffres, notamment les chiffres de mars où dans les sept stations TRILIB' il y a eu plus de 21,67 tonnes qui ont été collectées, dont 12,34 tonnes de cartons, ce qui est tout de même énorme et qui place le 13^{ème} en tête de toutes les stations TRILIB' de Paris. C'est donc un véritable besoin, c'est une nécessité qui a satisfait tous les habitants du 13^{ème} et qui, par ailleurs, a un avantage énorme, à savoir que la collecte volontaire comme cela permet d'obtenir un meilleur tri des produits que dans les bacs jaunes. Les gens sont beaucoup plus sensibles lorsqu'ils apportent leurs déchets.

C'est CITEO qui avait pris en main la publicité et le suivi de cette expérimentation, et la Ville, à travers cette convention, va demander de poursuivre cette expérimentation, puisqu'un prochain déploiement est envisagé et en cours à partir de 2019. Ce nouveau déploiement se fera via un contrat conclu, après publicité et mise en concurrence préalable. Dans le 13^{ème} arrondissement, il y aura une prévision de 80 modules permettant le tri sélectif par apport volontaire. Avec la DPE et la DVD, nous sommes en train de vérifier quels sont les sites qui pourraient être proposés. Une fois que ces sites auront été recensés, ils seront soumis aux conseils de quartier afin d'obtenir leur avis sur cette question.

Je vous demande donc d'autoriser la Ville de Paris à continuer la convention de partenariat jusqu'au 30 juin 2018.

Patrick TREMEGE : Vous savez que j'étais quelque part l'initiateur de la collecte sélective dans le 13^{ème} arrondissement il y a de cela quelques années. Je me félicite donc à nouveau de cette délibération qui va permettre au 13^{ème} arrondissement d'être arrondissement pilote en matière de toutes sortes de collectes de déchets, bien sûr par l'apport immeuble, mais également par l'apport volontaire. Madame, vous avez souligné la qualité du tri en apport volontaire. Vous avez parfaitement raison, le 13^{ème} arrondissement, de très loin, obtient les meilleurs résultats pour l'ensemble des collectes proposées à la population. Le succès de ces opérations qui mettent la problématique de la propreté au plus près des habitants, c'est ce qui est intéressant, dans leur quotidien, cela me semble être quelque chose de tout à fait remarquable. Je vous remercie.

M LE MAIRE : Merci beaucoup Patrick Trémege pour cette appréciation très positive. Effectivement nous aurons besoin de toutes et tous pour essayer de sensibiliser les habitants, parce que cela passe d'abord, évidemment, par là. Je vais soumettre cette délibération à vos voix. DPE 24 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité je vous en remercie.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Je vais passer la parole à Annick Olivier pour le remplacement du système de sécurité incendie pour le collège Thomas Mann.

2018 DJS 181 : Remplacement du système de sécurité incendie conjoint au collège et au gymnase Thomas Mann (13è). Convention de groupement de commande entre la Ville de Paris et le Département de Paris

2018 DASCO 37-G Remplacement du système de sécurité incendie conjoint au collège et au gymnase Thomas Mann (13e). Convention de groupement de commande entre le Département de Paris et la Ville de Paris

Annick OLIVIER : Je crois que l'on peut y joindre la délibération 37 G puisque c'est en fait exactement le même sujet. Le SSI correspondant à Thomas Mann sert également à l'équipement sportif conjoint, ce qui constitue un seul établissement recevant du public, avec un seul responsable unique de sécurité qui est le Principal du collège. Ce SSI doit être remplacé, c'est une opération dont le coût est estimé à 305 000 €, qui sera cofinancée par la DASCO pour un montant de 285 000 €, et 20 000 € par la DJS pour ce qui concerne le collège. C'était un remplacement attendu.

M LE MAIRE : Merci. Je pense que cela ne pose pas de grandes questions. Pas de demande d'intervention ? DJS 181 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité je vous remercie.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Nous allons poursuivre avec la subvention Caisse des écoles concernant les séjours de vacances.

2017 DASCO 41 : Caisse des Ecoles (13è) – Subvention (182.954 €) pour la mise en œuvre des séjours de vacances

Annick OLIVIER : Il s'agit de la subvention qui concerne les séjours réalisés pendant l'année 2017 où la Caisse des écoles a réalisé 350 jours, tous labellisés « Arc-en-Ciel ». Pour ces séjours, la Ville subventionne à hauteur de 182 954 €, et je vous prie de bien vouloir approuver cette délibération.

M LE MAIRE : Merci. Pas de demande d'intervention ? DASCO 41 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Nous poursuivons, toujours avec la Caisse des écoles, pour les espaces Nature et découvertes.

2018 DASCO 78 : Caisse des écoles (13è) – Avenant à la convention 2018-2020 et ajustement de la subvention 2018 (+ 192.000 €) au titre des Espaces Nature et Découvertes des Béchevets

Annick OLIVIER : C'est un espace Nature et Découvertes qui est le centre des Béchevets, qui se situe à côté de La Celle-Saint-Cloud, qui reçoit des enfants du 5^{ème} et du 13^{ème} arrondissements. Les Espaces Nature et Découvertes permettent, pendant l'été, d'offrir aux enfants qui restent sur Paris un lieu de loisir estival qui leur permet de sortir un peu, de s'aérer, et c'est toujours fort apprécié. Il se trouve que la Caisse des écoles du 5^{ème} arrondissement était en difficulté pour pouvoir proposer et assumer le service de restauration scolaire. C'est donc la Caisse des écoles du 13^{ème} qui va reprendre cette convention et qui reçoit une subvention de 192 000 € pour faire face à cette opération.

M LE MAIRE : Nous avons donc été amenés à remplacer au pied levé la Caisse du 5^{ème}. Nous en avons d'ailleurs été remerciés très chaleureusement par l'adjoint Patrick Bloche. J'associe à ces remerciements le directeur de la Caisse des écoles qui a permis que nous assumions cette responsabilité pour laquelle nous n'avons évidemment pas demandé de nous positionner. Nous l'avons fait pour rendre service. Pas de demande d'intervention ? DASCO 78 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci à vous.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Toujours Annick Olivier, et toujours la Caisse des écoles.

2018 DASCO 61 : Caisse des écoles (13è) – Solde de la subvention 2017 (129.746 €) pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire
--

2018 DASCO 27-G Caisse des écoles (13e)-Solde de la subvention 2017 (2.249 euros) pour la restauration scolaire

Annick OLIVIER : Vous savez que le fonctionnement et subventions avec la Ville a évolué. Nous sommes là sur la régularisation de la subvention concernant les repas faits par la Caisse des écoles en 2017, à savoir 1 130 000 repas pour les écoles maternelles et élémentaires, et 34 000 pour le collège George Sand, ce qui explique qu'il y ait une délibération qui concerne également le côté collège. Cela permet de prendre en compte le réalisé. Au total il y a 131 995 € qui sont donnés pour cette régularisation, dont 2 249 € pour la part départementale. Cela concerne la DASCO 27 G pour le département.

M LE MAIRE : Cela nous évitera de la présenter tout à l'heure. Pas de demande d'intervention ? DASCO 61 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, bien sûr, je vous remercie.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Je laisse la parole à Marie Ange Cardan pour des conventions et des avenants à convention pour des associations bien connues du 13^{ème}.

2018 DJS 104 : Subventions (26.000 €), une convention et deux avenants à convention avec les associations Ascendance Hip Hop, GAREF Paris, L'Aquilone et SCIC Petit Bain (13è)
--

Marie-Ange CARDAN : Cette délibération apporte un soutien financier à quatre associations investies dans le 13^{ème} arrondissement. Il s'agit de reconduire le montant accordé en 2017 à ces partenaires bien connus dans notre arrondissement. Il s'agit d'une subvention de 7 000 € à l'association Ascendance Hip

Hop pour ses ateliers de dans Hip Hop auxquels participe une centaine de jeunes. Cette association travaille régulièrement avec les centres sociaux et les collèges de l'arrondissement.

2°) d'une subvention de 7 000 € à l'association GAREF Paris pour son club de jeunes GAREF Paris activités scientifiques et techniques, qui bénéficie à 580 jeunes qui peuvent ainsi profiter d'une initiation aux métiers scientifiques.

3°) d'une subvention de 2 000 € à l'association L'Aquilone pour ses rencontres de danse du 13ème, qui bénéficient à une centaine de jeunes pour pouvoir se produire en public.

4°) d'une subvention de 10 000 € à Petit Bain pour ses actions en direction de la jeunesse, de promotion de jeunes artistes, en organisant une programmation musicale, des résidences pour les artistes, des ateliers de danse, des projections, des spectacles, notamment à destination des habitants des quartiers à proximité du Quai de la Gare.

M LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DJS 104 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Il n'y en a pas. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas non plus, unanimité, je vous remercie.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Nous poursuivons avec la subvention à l'association Les jardins numériques.

2018 DJS 173 : Subvention (2.000 €) à l'association Les Jardins Numériques (13è – 14è)

Marie-Ange CARDAN : Cette délibération vise à accorder une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association Les Jardins Numériques, notamment pour réaliser son projet « culture, jeux vidéo, des jeux aux métiers », destiné à 200 jeunes de 13 à 30 ans, dans les quartiers prioritaires des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements. Au-delà de la simple pratique du jeu vidéo, il s'agit de développer l'esprit d'équipe et de coopération, et également de faire connaître l'économie et les métiers des jeux vidéo à travers des tournois et des ateliers de création de jeux vidéo. Ces ateliers de jeux vidéo sont proposés, par exemple, aux pieds d'immeubles dans les quartiers Chevaleret. Ces activités s'inscrivent pleinement dans le cadre du Contrat jeunesse d'arrondissement.

M LE MAIRE : Sur le thème « on n'attrape pas les mouches avec du vinaigre ». Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DJS 173 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas non plus. Unanimité, je vous remercie.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Toujours Marie Ange Cardan pour des conventions et avenants avec des organismes qui accompagnent ou financent des porteurs de projets entrepreneuriaux. Evidemment nous ne présentons que ceux qui concernent le 13^{ème}.

2018 DAE 70 : Subventions (755.000 €), conventions et avenant avec 16 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social

Marie-Ange CARDAN : Cette série de subventions s'inscrit dans l'application du Contrat de ville 2015-2020, et du Plan parisien de l'insertion par l'emploi. Elles soutiennent les actions de l'économie sociale et solidaire qui accompagnent et financent la création d'emplois. Pour centrer ces deux acteurs qui

interviennent dans notre 13^{ème} arrondissement, cette délibération propose d'accorder une subvention d'un montant de 45 000 € à la coopérative d'activités et d'emplois Coopaname. J'en profite pour signaler au conseil d'arrondissement que Coopaname, avec le soutien de la mairie d'arrondissement, souhaite développer dans le 13^{ème} un dispositif de coopératives éphémères dont l'idée est de regrouper des jeunes de 18 à 30 ans durant trois mois, afin qu'ils développent leur activité propre dans le cadre d'une entreprise coopérative. Ce projet mêle développement de l'expérience pratique, de création d'activité, et de fonctionnement du monde du travail, dans un cadre coopératif loin des clichés individualistes de l'auto-entreprenariat.

Cette délibération propose également d'accorder une subvention de 105 000 € à l'association BGE PaRIF, Boutique de Gestion Paris Île-de-France, qui est un groupement d'entrepreneurs accompagnés individuellement et qui anime plusieurs couveuses dans Paris, dont une est basée dans le 13^{ème} arrondissement. En 2016, BGE PaRIF a contractualisé 171 Parisiennes et Parisiens, dont 23 bénéficiaires du RSA

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas.
DAE 70 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : La dernière délibération jeunesse, la DJS 171.

2018 DJS 171 : Subventions (7.500 €) et 1 convention avec 4 associations de jeunesse (13è) dans le cadre de la Politique de la Ville

Marie-Ange CARDAN : Cette délibération apporte un soutien financier à 4 associations investies dans le 13^{ème} arrondissement pour leur action présentée dans le cadre de l'appel à projet Politique de la Ville 2018. Il s'agit de : 3 000 € pour l'association 13 pour Tous pour son action « Pause-toi là » qui permet à 170 jeunes de bénéficier d'un espace de sociabilité, et ainsi de se responsabiliser dans l'élaboration du projet et de la gestion du local.

2°) de 1 500 € pour l'association ARBP pour son projet « Culture Kellerman fait son cinéma », bénéficiant à des élèves du collège Evariste Galois. Le but est d'organiser des ateliers – débats pour écrire, tourner et monter des séquences filmées.

3°) de 1 500 € pour l'association Crée Ton Avenir, pour son action « Stages en main TPE-PME », qui bénéficie à 12 jeunes de l'arrondissement pour qu'ils découvrent des secteurs d'activité locaux dans le cadre d'un parcours de trois mois et demi, mis en place à la rentrée 2018.

4°) de 1 500 € à Extramuros l'Association, pour des ateliers menuiserie participatifs destinés à bénéficier à 60 personnes des quartiers prioritaires du sud de notre arrondissement, notamment Bédier et Oudiné.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération DJS 171 ? Il n'y en a pas : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Johanne Kouassi, maintenant, pour une première délibération sur la Passerelle et sa halte-garderie Outremer.

2018 DFPE 141 : Subvention (141.081 €) et avenant n°2 pour l'association La Passerelle pour sa halte-garderie « OUTREMER »

Johanne KOUASSI : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération vise donc à l'obtention d'un montant de 141 081 € à l'association La Passerelle qui gère la structure du multi-accueil appelé Outremer qui est situé au 42, Rue de la Colonie, avec une capacité de 24 places. Il y a un avenant à la convention qui fixe la convention avec le montant que je viens de vous citer, ainsi qu'un engagement de l'association à réaliser des taux d'occupation, de fréquentation, ce qui est assez habituel dans le cadre des conventions signées entre les associations gestionnaires et la Ville, sachant que pour cette année ces objectifs avaient été pleinement remplis par l'association La Passerelle.

M LE MAIRE : Merci. Pas de demandes d'intervention. DFPE 141 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Nous poursuivons avec des subventions et conventions.

2018 DFPE 7 : Subventions (144.000 €) et conventions avec six associations pour leurs groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents

Johanne KOUASSI : En ce qui concerne le 13^{ème} arrondissement, il s'agit d'une subvention à destination de l'association 13 pour Tous qui gère le centre social du même nom, pour son projet dédié à la parentalité qui s'appelle Club Parents en scène. C'est sur la base des méthodes du Théâtre Forum, l'occasion pour les familles d'aborder des sujets liés à la parentalité, avec un moment de partage entre adultes et enfants. Il s'agit d'un projet qui a permis d'accompagner en 2017 38 familles. Je vous propose de voter cette subvention d'un montant de 15 500 € pour l'association 13 pour Tous.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il une demande d'intervention sur cette subvention-convention ? Je n'en vois pas. DFPE 7 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Nous allons passer aux subventions culturelles. Je laisse donc la parole à Philippe Moine et nous commençons avec la DAC 272.

2018 DAC 272 : Subventions (4.500 €) à deux associations pour la réalisation d'actions dans le quartier sud du 13^{ème}

Philippe MOINE : Il s'agit d'apporter un soutien à deux associations qui œuvrent dans le sud de notre arrondissement, dans les quartiers populaires.

D'une part l'Aquilone, que vous connaissez tous, une compagnie qui organise des ateliers d'initiation à la danse contemporaine, à destination de différents publics, depuis les enfants jusqu'aux adultes. L'Aquilone est également connue pour l'organisation des rencontres de danse chaque année au mois de mars, qui permettent de fédérer de nombreuses compagnies de danse du 13^{ème} arrondissement. La subvention proposée pour l'Aquilone est de 3 000 €.

D'autre part, Le Plus Petit Cirque du Monde, qui a son siège à Bagneux et qui propose très régulièrement des ateliers pour des arts du cirque et de l'acrobatie dans des lieux ouverts, dans le quartier de l'Interne Loeb et sur la Petite Ceinture, à destination de publics de différents âges mais plutôt des enfants, sur des

créneaux qui sont le mercredi après-midi. C'est donc une subvention de 1 500 € pour Le Plus Petit Cirque du Monde.

M LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? DAC 272 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité je vous remercie.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Nous poursuivons avec le bien connu Cercle municipal des Gobelins et des beaux-Arts.

2018 DAC 566 : Subvention (2.000 €) à l'association Le Cercle Municipal des Gobelins et des Beaux-Arts (13è)

Philippe MOINE : Le Cercle municipal organise chaque année au mois de novembre un salon qui rencontre toujours un très grand succès. Une exposition que tout le monde a vue ici, je pense, de peintures, de dessins, de gravures, etc. Il faut souligner le dynamisme renouvelé de cette association, grâce à son nouveau président Christian Hache ; l'ouverture aux écoles d'art de l'arrondissement qui sont systématiquement associées à cet événement qu'est le Salon du Cercle. Il y a également une volonté de rajeunir le public, avec l'organisation pour cette année d'un concours de dessin et de peinture destiné aux jeunes de 16 à 25 ans. Les lauréats de ce concours seront exposés dans le cadre du salon. Il est donc proposé de renouveler un soutien de 2 000 € au Cercle municipal.

M LE MAIRE : Merci. Une petite subvention pour de grandes actions. Y a-t-il des demandes d'intervention ? DAC 566 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité évidemment, merci.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : DAC 134, nous passons aux Lézarts de la Bièvre, avec une nouvelle fresque qui vient d'être réalisée.

2018 DAC 134 : Budget participatif : mise en œuvre du projet « Les Contes de la Rue Broca ». Subventions, convention (33.000 €) à l'association Lézarts de la Bièvre (5è – 13è)

Philippe MOINE : Il s'agit d'une subvention plus importante que d'habitude, de 33 000 €, divisée en deux parties : il y a une subvention annuelle de 3 000 €, qui est une subvention de fonctionnement pour soutenir les Lézarts de la Bièvre pour l'organisation annuelle des journées portes ouvertes. Cette année ce sera les 9 et 10 juin, avec l'ouverture de très nombreux ateliers d'artistes et d'artisans d'art sur le parcours de la Bièvre, dans le 13^{ème} et le 5^{ème} arrondissements. Vous êtes tous invités à participer. A chaque fois il y a l'édition d'une petite brochure très bien faite qui vous permet de suivre les différents parcours, notamment à la Butte-aux-Cailles, dans le quartier Croulebarbe.

D'autre part, il y a une subvention d'équipement de 30 000 €, destinée à financer le projet lauréat du budget participatif 2016 qui s'intitulait « Pont de Broca Street art - Les Contes de la Rue Broca ». Il s'agit d'embellir le passage sous le pont Broca, sous le boulevard de Port-Royal, avec la réalisation de différentes fresques inspirées des contes pour enfants Les Contes de la Rue Broca, que vous connaissez pour certains d'entre vous, de Pierre Gripari, avec un certain nombre de personnages hauts en couleur. La réalisation de ces fresques se fera sur une année, avec également la prise en compte du point de vue

des habitants. La délibération fait mention de la médiation qui sera assurée avec les habitants du quartier. C'est un très beau projet qui permettra d'embellir ce passage qui est un peu tristounet. Cela porte l'ensemble de la subvention à 33 000 €.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce quelqu'un souhaite intervenir sur la DAC 134 ? Je ne vois personne. DAC 134 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Je vais laisser la parole à Francis Combrouze, avec la DLH 153, qui concerne le programme 205 boulevard Vincent Auriol, un programme Plan climat.

2018 DLH 153 : Réalisation 203-205 Boulevard Vincent Auriol (13è) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Energie par la RIVP. Octroi de garantie pour un prêt bancaire

Francis COMBROUZE : Cette délibération a pour objet d'accorder la garantie de la Ville à un prêt de 4 millions d'euros de la RIVP pour la réhabilitation énergétique de l'ensemble immobilier 203-205, Boulevard Vincent Auriol, avec également des travaux dans les parties communes et les parties privatives de ces logements.

M LE MAIRE : Merci. Nous aurons donc accompagné la réhabilitation de quasiment tous les ensembles de Vincent Auriol. C'était notre objectif et nous arrivons à nous y tenir. Pas de demandes d'intervention ? DLH 153 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Toujours Francis Combrouze, pour la DEVE 81, qui concerne une emprise de chantier pour la SEMAPA.

2018 DEVE 81 : Emprise de chantier sur une parcelle de terrain dans le square Marie Curie (13è) – Convention d'occupation temporaire du domaine public par la SEMAPA

Francis COMBROUZE : Cette délibération a pour objet, dans le cadre des opérations de réaménagement du quartier de la Gare d'Austerlitz, de permettre l'accès aux équipes de travaux par le square Marie Curie à la fois pour accéder à l'ensemble du centre Emmaüs de solidarité avec les sans domicile, mais également la démolition de l'immeuble du 47, Boulevard de l'Hôpital, indispensable pour l'opération d'aménagement. Le meilleur accès est celui qui consiste à emprunter le square, et de ne pas empiéter sur le domaine hospitalier qui aurait été l'autre accès possible mais qui était plus gênant avec la fréquentation.

M LE MAIRE : C'est l'endroit où les Black Blocs nous ont brûlé une pelleteuse, grand acte révolutionnaire. C'était la pelleteuse qui servait à démolir l'ancienne poste. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DEVE 81 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : DU 121, Francis Combrouze toujours. Cela concerne la ZAC Paris Rive Gauche et c'est l'acquisition habituelle de voirie.

2018 DU 121 : ZAC Paris Rive Gauche (13è) – Acquisition auprès de la SEMAPA d'emprises de voirie et d'espace vert au titre de la Concession

Francis COMBROUZE : L'esplanade Vidal Naquet, je vous le rappelle, c'est entre les Grands moulins et la Halle aux farines, c'est l'esplanade publique avec une statuaire impressionnante avec les kayaks animés, et une partie du jardin des Grands moulins. Tous ces réaménagements faits par la SEMAPA, comme vous le savez maintenant habituellement, sont remis à la Ville moyennant des prix extrêmement cotés et discutés avec les valeurs d'espace public, de jardins, et l'affaire nous coûte 44 millions d'euros.

M LE MAIRE : Une petite affaire. Pour la petite histoire, sur les kayaks j'avais dit à l'artiste que ce clin d'œil avec la Seine était intéressant, elle m'avait répondu : « Pas du tout, le dernier arbre à kayaks je l'ai installé dans un désert ». Après je me suis donc tu. DU 121 : y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie. L'artiste, merci Emmanuel Coblençe, s'appelle Nancy Rubins.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Toujours Francis Combrouze, et cette fois-ci nous changeons de ZAC et passons à Joseph Bédier à la Porte d'Ivry et c'est l'avenant pour le traité de concession, le 3^{ème} avenant.

2018 DU 116 : ZAC Joseph Bédier (13è) – Avenant n°3 au traité de concession d'aménagement – Avenant n°2 à la convention d'occupation temporaire pour remise anticipée de locaux provisoires à la DJS

Francis COMBROUZE : L'objet de cette délibération (d'où le petit plan qui vous situe l'emplacement dont nous parlons, nous sommes à l'ouest de l'Avenue de la Porte d'Ivry, quand on part de la porte, on regarde Ivry sur la droite, avant l'immeuble de bureaux de la Ville de Paris), consiste à remettre à la Direction de la Jeunesse et des Sports une salle de boxe et un terrain de judo, sur des bâtiments qui étaient à vocation provisoire pour 758 m² de plancher, l'espace libre d'enrobé qui donne l'accès à ces équipements sportifs. Remise gracieuse à la DJS pour un temps qui va, je pense, être assez long.

M LE MAIRE : En tout cas c'est une partie importante puisque cela concerne l'avenir de notre plus grand club de foot. Y a-t-il des demandes d'intervention sur la DU 116 ? Je sou mets donc la délibération à vos suffrages. DU 116 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Laurent Miermont, pour la SG 14. Il s'agit de vidéo protection.

2018 SG 14 : Avenant n°2 à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'Etat et aux modalités de participation financière de la Ville de Paris dans le cadre du Plan de Vidéo Protection de Paris

Laurent MIERMONT : La loi du 28 février 2017 a considérablement modifié, indique l'exposé des motifs, la répartition des compétences dans certains domaines relatifs à la sécurité, particulièrement la circulation et le stationnement. Compétences réparties entre le Préfet de police et la Ville de Paris qui acquiert de nouvelles compétences, comme vous êtes un certain nombre à vous en être aperçus depuis le début de l'année : la répression du stationnement gênant, tout un tas de matières sur lesquelles la Ville exerce désormais ses compétences.

Pour exercer cette compétence dans les conditions les plus optimales, ce qui ne manquera pas d'arriver, il y a la nécessité, pour les agents de la Ville, de pouvoir accéder aux images fournies par les 1 200 et quelques caméras de la Préfecture de police installées à Paris au titre du plan de vidéo protection de la Préfecture de police. Pour ce faire, il y a nécessité de passer un certain nombre de conventions que le Conseil de Paris approuvera lors de sa prochaine séance, et qui auront pour effet de donner accès aux agents de la DPSP. Sachant que, comme vous le savez, il y a les ASP qui ont été transférés de la Préfecture de police à la Ville de Paris, dans le cadre de cette nouvelle législation. Un certain nombre des agents de la DPSP seront habilités par le Préfet de police, à visionner les images caméra, ainsi que quelques agents de la DVD.

Dernière chose au sujet de cette délibération, et non des moindres, puisque cela concerne plus particulièrement le 13^{ème} arrondissement : comme vous le savez, il y a une vaste opération d'aménagement à Paris Rive Gauche et, en raison du statut différent de celui de droit commun des terrains sur Paris Rive Gauche, il fallait une procédure différente pour pouvoir implanter, et surtout financer des caméras de vidéo protection supplémentaires. Il y aura donc 7 caméras du PVPP sur le secteur Paris Rive Gauche, qui seront prises en charge au terme d'une convention tripartite à établir entre la Ville, la SEMAPA et la Préfecture de police.

M LE MAIRE : Cela fait suite à un vœu que j'avais déposé en Conseil de Paris pour proposer la prise en charge par la SEMAPA. Afin d'éviter que ces installations ne tardent trop, nous avons pris les choses en main. Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ? Adrien Saumier.

Adrien SAUMIER : Merci Monsieur le Maire. Je serai bref, c'est juste pour dire qu'il n'y aura pas d'erreur : le groupe Ecologiste va voter, dans sa quasi-totalité, une délibération qui concerne les caméras de vidéosurveillance. Parce qu'il s'agit de caméras de vidéo verbalisation qui permettent d'en finir avec certaines incivilités qui gâchent la vie de pas mal de personnes qui se déplacent en transports en commun et en véhicules non motorisés, à savoir les vélos et les bus, et qui se retrouvent coincées sur les pistes cyclables ou les voies de bus. Nous espérons qu'avec la mise en place d'un tel dispositif avec la Préfecture de police de Paris, nous allons en finir avec certains comportements qui gâchent la vie d'à peu près tout le monde. Je vous remercie.

M LE MAIRE : Voilà une évolution très positive que je salue. SG 14 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

POUR : 31 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (MME LAVILLE)
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

Frédéric BENHAIM : Pour aller un peu plus loin que ce que dit Adrien, et c'est un commentaire personnel, je pense que l'on a besoin d'aller plus loin dans la clarification des rôles entre l'État et la Ville. C'est vrai de la sécurité du quotidien, c'est vrai aussi de la prise de responsabilités de l'État sur des problèmes que l'on a ici à la Ville de Paris. On a vu la discussion entre la Maire de Paris et le Ministre de l'intérieur sur le rôle de l'Etat et de la Ville, par rapport aux différentes crises qui sont liées aux occupations de l'espace public par des personnes sans abri et migrantes. J'en parle parce qu'aujourd'hui je trouve que l'on est au milieu du gué, tant sur la sécurité du quotidien que sur les grands sujets de vie de notre ville.

Cela fausse le débat dans la mesure où, en tant que collectivité locale, on se fait tantôt accuser d'être responsable de choses dont, en réalité, on n'a pas la responsabilité légale. En même temps, du côté de l'État et notamment du côté de la Préfecture de police, et cela n'est pas toujours lié à la question de savoir qui est au gouvernement, j'ai le sentiment, en tant qu'élu local depuis quelques années, que nous n'arrivons pas toujours à obtenir la meilleure coopération sur les questions de sécurité du quotidien. Dans ce cas, je pense que c'était une très bonne chose de voter cette loi en février 2017 pour redonner du pouvoir à la Ville, mais je pense que l'on ne s'arrêtera pas là, j'espère que l'on continuera à aller dans le sens d'une normalisation du statut de la Ville, et aussi d'une plus grande clarté du rôle de l'État dans notre ville, parce que ce sont des choses que l'on vit au quotidien.

M LE MAIRE : Et peut-être jusqu'à la création d'une police municipale. Oups ! Je n'ai rien dit. Je passe à la délibération suivante, DDCT 12, toujours Laurent Miermont et cette fois il s'agit de subventions à trois associations qui travaillent dans le cadre de la politique de la ville.

2018 DDCT 12 : Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (7.500 €) à trois associations oeuvrant dans le 13^{ème} dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville

Laurent MIERMONT : Ces associations sont soutenues au titre des projets en faveur de l'animation locale et de la participation citoyenne, qu'elles ont déposés dans le cadre du dispositif de la Politique de la Ville. Il est donc proposé de subventionner à hauteur de 1 500 € l'association pour la formation et l'intégration des familles, l'AFIF, qui œuvre dans le secteur Nationale et plus particulièrement sur la Place Souham. Elle a pour objet de prévenir l'échec scolaire et la délinquance, de lutter contre l'exclusion et de favoriser l'intégration. En mettant en place un certain nombre d'actions à destination des familles, des jeunes, au travers d'événements de convivialité, de groupes de parole, d'entretiens destinés à les orienter au mieux dans le terrible dédale administratif qu'un certain nombre de nos concitoyens, notamment parmi les plus fragiles ont à subir quotidiennement.

La deuxième subvention : 2 000 € à l'intention du centre socio-culturel Maison 13 solidaire, qui œuvre plus particulièrement sur l'ouest du 13^{ème}, dans le quartier Rungis-Brillat-Peupliers-Masséna, vers Charléty, gare de Rungis, pour essayer de localiser au mieux dans votre esprit. Il offre le même type d'événements et d'actions à l'intention des familles et des jeunes localisés sur les secteurs, notamment de l'Interne Loeb, là où l'on rencontre un certain nombre de difficultés sociales importantes, et qui s'appuie sur un partenariat avec l'AFEV.

Dernière proposition de subvention : 4 000 € en faveur de l'ARBP, Association Rungis-Brillat-Peupliers, qui met en place depuis un certain temps ce qu'ils appellent « la passerelle citoyenne ». Cela s'inscrit au travers d'un certain nombre d'actions collectives, qui passent notamment par des actions à caractère culturel, pour sensibiliser une partie de la jeunesse du secteur. Elles visent notamment à impliquer les enfants, les jeunes et les ados tous ensemble, dans la rédaction d'un journal. Enfin, elles mettent en œuvre un projet qu'ils appellent « Les Ateliers du savoir », qui se décline en trois étapes : des après-midi de découverte, un atelier de partage des savoirs qui a une vocation davantage scientifique, et enfin des temps d'échange sur les questions relatives aux valeurs de la République et la laïcité.

M LE MAIRE : Merci beaucoup Laurent Miermont. DDCT 12 : pas de demandes d'intervention. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Nous passons à la DDCT 78 et nous continuons sur les espaces publics.

2018 DDCT 78 : Subventions (116.000 €) et conventions à 18 associations pour le financement de 18 projets dans les quartiers prioritaires – Espaces Publics 2018

Laurent MIERMONT : Il s'agit, dans les quartiers populaires, de répondre à des projets soumis par un certain nombre de structures, des associations qui œuvrent dans ces quartiers, qui participent à l'amélioration du cadre de vie, et qui promeuvent une occupation positive de l'espace public.

Ces projets peuvent être de plusieurs types : l'animation de l'espace public, la sensibilisation à la propreté, - il y a énormément d'actions qui sont menées dans cette optique -, l'embellissement de l'espace public. Sur ce dernier item, l'embellissement de l'espace public. Il y a tout un tas d'actions qui vous sont proposées mais dont une seule porte sur le 13^{ème}, initiée par le centre socio-culturel 13 pour Tous, qui agit dans le quartier Masséna-Villa d'Este-Vénétie. Cela s'inscrit dans le cadre de la rénovation générale de la Place de Vénétie, dont on peut voir chaque jour à quel point l'embellissement et l'affinage architectural progressent ; notamment sur les deux barres d'Efidis qui ont été rénovées, sur la place centrale qui a complètement changé. Mais il y a un petit problème de signalétique pour les citoyens, les habitants et les gens de passage pour voir où se trouve 13 pour Tous, parce que c'est un peu à l'écart, à l'arrière de l'une des barres Efidis. Lorsque l'on est sur la Place de Vénétie et que l'on regarde autour de soi, on ne sait pas forcément qu'il y a un centre socio-culturel à 25 m de là où on se trouve. Ce qui a été proposé par 13 pour Tous, en relation avec tous les jeunes qui souhaitent exprimer leurs talents à cet endroit, c'est un projet de fresque participative et artistique, évidemment, qui permettra donc de signaler la présence de 13 pour Tous, et qui sera complété par des équipements de signalétique permettant de savoir vraiment qu'il y a un centre socio-culturel à cet endroit. La subvention proposée est de 8 000 €.

M LE MAIRE : Merci beaucoup Laurent Miermont. Y a-t-il des demandes d'intervention sur la DDCT 78 ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Nous passons à la DJS, donc Adeline Lamberbourg, avec la DJS 63, pour une série de conventions pluri annuelles d'objectifs.

2018 DJS 63 : Subventions (262.500 €) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 8 associations sportives locales (13e)

Adeline LAMBERBOURG : Je vous remercie Monsieur le Maire. Il s'agit de l'examen annuel des subventions de fonctionnement pour les associations sportives placées en convention d'objectifs avec la Ville. Ces dernières consistent à identifier avec les clubs concernés des familles d'action qui vont concerner l'élargissement des publics attirés vers le sport, la formation de la jeunesse, le développement d'actions telles que la santé, l'inclusion sociale, l'animation locale, pour vous exposer les choses sommairement.

Dans le 13^{ème}, ces clubs en convention d'objectifs sont bien connus depuis longtemps. Ce sont des clubs qui sont numériquement importants par le nombre de licenciés, et socialement importants pour nous dans la mesure où ils remplissent des missions de service public.

Les montants des subventions qui vous sont soumis sont stables par rapport aux années précédentes, qui avaient été marquées par une baisse dans un contexte d'économie budgétaire. Les montants sont donc stabilisés, à l'exception de deux clubs, l'un qui voit sa subvention augmenter sensiblement, il s'agit de la Domremy Basket qui passe de 20 000 à 28 500 €, et une légère baisse pour Paris 13 Tennis de table de 2 000 € seulement. Il s'agit là d'un effort particulier consenti pour souligner le dynamisme et l'action particulièrement vigoureuse de l'un des clubs, à partir d'une redistribution interne aux clubs du 13^{ème}. Le Paris 13 Tennis de table étant dans une situation financière plutôt confortable, avec un ratio de

subventions par rapport à son budget prévisionnel largement au-dessus des autres clubs, nous avons pensé que nous pouvions effectuer un peu de redistribution en interne. C'est ce qui explique, si vous regardez le détail des fiches, cette diminution de 2 000 € pour ce club-là.

Pour les autres, il s'agit d'un montant de 84 500 € pour le Football club des Gobelins. Le Paris 13 Tennis de table se voit proposé la somme de 44 000 €, la Domremy Basket, 28 500 €, l'APSR pour le roller, 11 000 €, les escrimeurs 32 500 €, l'USO Massif Central, qui est un club de rugby, 27 000 €, le Tennis club du 13^{ème}, 25 000 € et Roller Squad Institut, un autre club de roller, 10 000 €.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Je précise que nous allons très prochainement fêter les 50 ans du Football club des Gobelins qui est je crois, en nombre de licenciés, le troisième club de France. C'est énorme, une grosse machine le FC Gobelins. S'il s'appelle Gobelins c'est que les deux fondateurs ont été scolarisés Avenue des Gobelins, à Jean Lurçat. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DJS 63 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Je passe la parole à Geneviève Dourthe, pour des subventions visant à favoriser l'accès aux droits.

2018 DDCT 93 : Subventions (51.500 €) à 18 associations et avenants à conventions au titre de l'intégration, pour des projets visant à favoriser l'accès aux droits
--

Geneviève DOURTHE : Il s'agit de favoriser l'accès aux droits, notamment pour les Parisiens en situation d'immigration. C'est donc tout un ensemble d'actions qui sont menées : l'accès aux droits, à la santé, l'accès à des écritains publics. Cela concerne 18 associations réparties dans Paris, certaines d'entre elles d'ailleurs rayonnent sur l'ensemble des arrondissements, et l'une, plus particulièrement, agit au niveau du 13^{ème} arrondissement. Il s'agit de l'Association Franco-Africaine des Femmes Parisiennes qui s'adresse aux femmes en très grande difficulté, voire en situation, par exemple, de violences conjugales. Elle agit notamment par des accueils organisés régulièrement dans le collège Gustave Flaubert.

Pour ces associations qui interviennent, un montant de subventions de 51 500 € est prévu au budget que nous vous demandons, chers collègues, de bien vouloir agréer maintenant.

M LE MAIRE : Des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DDCT 93 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Je passe la parole à Marie José Raymond-Rossi.

2018 DDCT 92 : Subventions (84.000 €) à 9 associations pour le financement de projets portant sur l'histoire, la connaissance et la mémoire de l'intégration

Marie-Josée RAYMOND-ROSSI : Cette délibération propose d'attribuer des subventions à 9 associations pour des projets portant sur l'histoire, la connaissance et la mémoire de l'immigration. Dans ce cadre, une subvention de 2 000 € est proposée à l'association Batik International, pour son travail « Déchiffrons l'immigration », mené en partenariat avec les acteurs du 13^{ème} arrondissement, tels que les centres sociaux, les associations de quartier, les établissements scolaires, au travers d'espaces d'échange sur les enjeux des migrations.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération DDCT 92 ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DDCT 40 : Subventions (55.500 €) à 8 associations, et conventions pour le financement de projets sociaux dans les foyers de travailleurs migrants et les résidences sociales

Marie-Josée RAYMOND-ROSSI : Il s'agit d'accorder des subventions à 8 associations pour un montant total de 55 500 €. Ce sont des associations qui, par leur action, permettent de faciliter l'accès aux droits, favorisent l'apprentissage du français, et encouragent le lien entre les résidents des résidences sociales (et nous en avons un certain nombre dans le 13^{ème} arrondissement) et les habitants du quartier. Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'Association Alphabétisation et Accompagnement des Ressortissants d'Afrique de l'Ouest, qui intervient au sein des résidences sociales Tolbiac, Terre-au-Curé et Clisson, en dispensant des cours d'alphabétisation et d'apprentissage du français, en préparant certains résidents à l'obtention du diplôme du DELF, en les accompagnant pour des actes administratifs, et en organisant des sorties culturelles.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. DDCT 40 pas de demandes d'intervention ? Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je n'en vois pas, unanimité également.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DDCT 42 : Subvention (222.661 €) à 28 associations au titre de l'intégration et des résidents non communautaires

Marie-Josée RAYMOND-ROSSI : Cette délibération propose de soutenir 35 projets portés par 30 associations, pour des actions sur l'apprentissage du français, qui permettent à des adultes migrants de bénéficier d'un véritable parcours d'apprentissage de la langue française. Pour le 13^{ème} arrondissement, 3 associations sont concernées, tout d'abord l'association Alpha IV. On propose une subvention de 4 000 € pour l'organisation de cours d'alphabétisation et d'apprentissage du français à des adultes étrangers pour les aider à préparer le diplôme du DILF et du DELF.

La deuxième subvention est proposée pour l'association Les Amis de la Bienvenue, pour 1 000 €. Cette association, qui est bien connue dans le 13^{ème}, intervient auprès d'enfants et d'adultes, propose l'organisation d'ateliers sociolinguistiques, et notamment 7 ateliers de français langue étrangère, 8 ateliers d'apprentissage du français pour aider ces apprenants à avoir plus d'autonomie dans leur quotidien, et elle anime également des ateliers périscolaires.

Enfin, une troisième subvention de 2 500 € concerne le centre Alpha Choisy, pour la mise en œuvre de sa nouvelle action qui vise à accueillir en formation des primo arrivants non communicants en français oral, et n'ayant pas été scolarisés dans leurs pays d'origine. Cette action s'accompagne d'un parcours socioprofessionnel.

De plus, dans le cadre du Réseau EIF-FEL, on propose une subvention de 65 500 € à cette association pour ses actions d'évaluation de français et d'accompagnement dans la recherche de formations adaptées. Ces actions se déroulent dans les 13^{ème} et 14^{ème}, et elles ont pour but de s'adresser aux personnes en difficulté qui ont du mal à s'insérer dans la vie sociale et professionnelle. Cette association

anime des permanences, comme je l'ai dit, dans deux arrondissements, les 13^{ème} et 14^{ème}, accessibles aux personnes résidant ou travaillant dans ces arrondissements, pour les aider à trouver une formation adaptée à leurs besoins, et à réduire ainsi leur éloignement du quotidien.

Geneviève DOURTHE : Pas du tout pour rallonger mais pour dire que, compte tenu de la multiplicité des intervenants dans le 13^{ème} arrondissement, ce qui est une excellente chose, des intervenants en matière d'apprentissage du français comme langue étrangère, nous avons créé une coordination au niveau de la ville en réunissant l'ensemble de ceux qui interviennent. Ceci, pour essayer de trouver, d'abord de la cohérence et voir là où les besoins étaient les plus importants. Je dois dire que notamment, face à l'arrivée de migrants, cela était particulièrement utile et a permis de mobiliser des moyens complémentaires.

M LE MAIRE : Merci beaucoup pour cette initiative. Pas de demandes d'intervention, DDCT 42 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité aussi.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : DDCT 41. Cette fois-ci cela concerne les personnes âgées, toujours immigrées.

2018 DDCT 41 : Subventions (91.000 €) à 4 associations et conventions pour le financement de projets à destination des personnes âgées immigrées

Marie-Josée RAYMOND-ROSSI : Cette délibération se propose de soutenir 4 associations pour des projets à destination des personnes âgées immigrées qui sont en difficulté et en situation d'isolement. Pour le 13^{ème}, il nous est proposé de voter une subvention de 1 000 € à l'Association Batik International, pour la mise en œuvre de son projet 13^{ème} Sages en direction des personnes âgées principalement originaires de l'est et du sud-est asiatique.

M LE MAIRE : Merci. Pas de demandes d'intervention. DDCT 41 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DDCT 45 : Subvention (4.000 €) et convention avec l'association Fle & Compagnie

Marie-Josée RAYMOND-ROSSI : Il nous est proposé d'accorder une subvention de 4 000 € à l'Association Fle & Compagnie, et d'autoriser la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec cette association. Comme vous le savez, cette association est bien sûr située dans le 13^{ème}. Elle mène des actions qui visent à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes migrantes et de leurs familles, notamment par des actions d'apprentissage du français. Cela s'adresse à des personnes de plus de 50 ans, non francophones, originaires de Chine et de l'Asie du Sud-Est. Cette action se fait en partenariat avec Batik International, elle mène aussi des actions d'information dans l'accès aux droits et à la santé, en partenariat avec le PAD et le CLIC. Et enfin elle mène des actions en faveur de personnes non scolarisées dans leurs pays d'origine, afin de les rendre autonomes dans les démarches du quotidien. Cette association mène également des actions en faveur des personnes en grande précarité, notamment au travers d'ateliers sociolinguistiques.

Geneviève DOURTHE : Tout aussi rapidement, dans l'une des délibérations est citée l'association Keur Kamer qui intervient d'un point de vue intéressant, notamment pour le 13^{ème} et le numérique et notre rôle de pilote, puisqu'elle se propose d'animer des ateliers de formation au numérique des personnes migrantes. Je sais aussi qu'ils viennent d'être primés au titre de la fondation d'une grande entreprise qui produit de l'électricité, mais que je ne citerai pas. En même temps, ils rejoignent parfaitement la volonté du 13^{ème} d'être en pointe sur le numérique, et je pense qu'ils méritent aussi notre soutien particulier.

M LE MAIRE : Tout à fait, on ne citera pas EDF. Y a-t-il des demandes d'intervention sur la DDCT 45 ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 32 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Nous allons passer rapidement sur les communications. Je vais tout de suite laisser la parole à Marie-Ange Cardan pour la DASES 5-G, je vous propose de faire bref. Annick Olivier en a déjà déjà présenté deux dans ses précédentes présentations.

COMMUNICATIONS

2017 DASES 5-G : Subventions (1.083.400 €) et avenants aux conventions avec 15 espaces de proximité intervenant dans le cadre du dispositif animation prévention jeunesse

Marie-Ange CARDAN : Il s'agit de soutenir 15 espaces de proximité, dont l'Association Relais d'Entraide de la Porte d'Ivry, REPI 2000, qui intervient dans le quartier Chevaleret, Porte d'Ivry, Porte de Vitry, qui bénéficie d'une subvention de 43 500 €.

Elle propose des activités de loisirs et d'accompagnement à la scolarité et au soutien aux parents.

Elle anime des activités sportives : football, boxe, badminton, culturelles et artistiques : dessin, sorties de musées, expositions, et ludiques : jeux de société, bowling.

Elle favorise le lien parents – enfants par le biais de loisirs : goûters, sorties de cinéma, sorties de familles. Dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances, les espaces de proximité organisent une quinzaine de séjours et des chantiers de solidarité en France : Hautes-Alpes, Poitou-Charentes, Finistère, et à l'étranger : Espagne, Brésil, Maroc, qui permettent à près de 300 jeunes de quitter leur quartier pendant les vacances scolaires.

L'association participe également à l'animation du quartier, en lien avec différentes structures et partenaires, à l'occasion de repas de quartiers, festival de théâtre, journée à la mer, réunion du conseil de quartier.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention ? Nous passons à la suivante. Geneviève Dourthe, sur une série de subventions là aussi, mais cette fois-ci qui passent dans notre formation de Conseil général.

2018 DASES 115-G : Subventions (655.201 €) au bénéfice de 9 associations mettant en œuvre des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies. Conventions et avenants

Geneviève DOURTHE : 9 associations toutes dédiées à la distribution d'aide alimentaire. Parmi elles, deux grandes associations comme la Banque Alimentaire de Paris qui collecte et redistribue les surplus et les dons auprès de plus de 70 associations caritatives. Parmi elles également, 2 associations au cœur du 13^{ème}. Il s'agit d'associations que vous connaissez tous et que vous appréciez : les Restos du Cœur, et le

nouveau local du Secours Populaire Français qui s'est installé Rue de la Colonie, avec le ramassage d'invendus de produits frais, et la distribution à des Parisiens du 13^{ème} arrondissement.
Une subvention globale à ces 9 associations de 655 000 € pour votre information, chers collègues. Je vous remercie.

M LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ? Je n'en vois pas. Il n'y a pas de vote puisque c'est une présentation au Conseil général. Je vais passer la parole à Annick Olivier pour les deux dernières présentations.

2018 DASCO 15-G : Collèges publics – Dotations complémentaires et subvention (41.998 €), subvention (341.379 € dont 298.590 € au titre des budgets participatifs), subvention pour travaux (374.857 €)

Annick OLIVIER : Ce sont des informations sur différentes subventions votées au Conseil de Paris pour les travaux d'entretien dans les collèges. Nous sommes concernés pour 64 125 € : Claudel, Flaubert, Moulin des Prés ; pour du fonctionnement général pour 11 534 € pour Evariste Galois et Thomas Mann. C'est un peu le problème sur les collèges, les subventions sont un peu éparpillées.

M LE MAIRE : Merci. Pas de demande d'intervention ? Nous présentons la dernière avant d'aborder les trois vœux.

2018 DASCO 37-G : Remplacement du système de sécurité incendie conjoint au collège et au gymnase Thomas Mann (13^e). Convention de groupement de commande entre le Département de Paris et la Ville de Paris

Annick OLIVIER : La dernière concerne le fonctionnement et l'entretien courant pour 26 320 € concernant Braque, Claudel, Flaubert, Galois, Thomas Mann, Moulin des Prés et George Sand.

M LE MAIRE : Merci. Pas de remarque particulière ? Je n'en vois pas. Cela a été rapide, concis et parfait. Nous allons donc passer aux vœux.

VŒUX

V13 2018 12 : Vœu du groupe Ecologiste du 13^e arrondissement, relatif à l'apposition d'une plaque commémorative ou l'érection d'une sculpture pour contribuer à montrer le rôle important joué par les animaux dans l'effort de guerre

« Considérant la participation active de la Ville de Paris aux nombreuses commémorations organisées en hommage aux victimes de la Grande Guerre ;

Considérant la volonté de la Ville de Paris de contribuer aux cérémonies prévues dans le courant du mois de novembre prochain à l'occasion de l'anniversaire du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918 ;

Considérant les importants travaux de recherches consacrés à la vie et à la souffrance des animaux durant la Grande Guerre, notamment ceux de l'historien Éric Baratay, spécialiste de cette question (E. Baratay, Bêtes de tranchées, Ed. CNRS, BIBLIS, 2013) ;

Considérant les préoccupations grandissantes des Parisiennes et Parisiens à l'égard de la condition animale ;

Considérant les 11 millions de chevaux, ânes, mulets et les centaines de milliers de chiens et pigeons morts au combat pendant la grande guerre ;

Considérant la réquisition, en France, du quart des chevaux pour les besoins de la guerre ;

Considérant les secours que ces animaux ont apportés aux soldats, les aidant à survivre dans l'enfer de la guerre industrielle et à occuper leur temps ;

Considérant la place particulière donnée par les témoignages des poilus aux animaux utilisés dans la Grande Guerre pour porter, tirer, guetter, secourir ou informer ;

Considérant la reconnaissance de l'armée française en décorant le pigeon Vaillant (matricule 787.15) cité à l'ordre de la Nation pour avoir transporté au travers des fumées toxiques et des tirs ennemis un message important ;

Considérant l'absence, sur le territoire de Paris, capitale de la France, de monument mémoriel élevé en hommage aux animaux de guerre, à la différence de Londres, Bruxelles, Ottawa ou encore Canberra ;

Considérant l'existence de plusieurs lieux parisiens en lien direct avec les animaux de guerre, comme les lieux de réquisitions de chevaux ou les dépôts de remonte ;

Considérant que l'un de ces lieux de réquisition était situé dans le 13^e arrondissement au 56 boulevard Arago;

Le groupe écologiste propose :

La pose d'une plaque commémorative au 56 boulevard Arago, ou l'érection d'une sculpture à la mémoire de ces animaux, rappelant ainsi le rôle important que nombre d'entre eux ont joué dans l'effort de guerre.

Que la Ville de Paris fasse élever, sur son territoire, un mémorial aux animaux de guerre, morts sous le commandement français au cours de l'Histoire, en particulier la Première Guerre Mondiale. »

M LE MAIRE : Nous allons commencer avec un premier vœu pour lequel je constate qu'un certain nombre de documents nous ont été présentés pour nous convaincre, mais pour moi, cela ne suffira pas. Il s'agit d'un vœu présenté par le groupe Ecologiste du 13^{ème}, relatif à l'apposition d'une plaque commémorative ou l'érection d'une sculpture pour contribuer à montrer le rôle important joué par les animaux dans l'effort de guerre. Évidemment, cela concerne plus particulièrement le centenaire de la guerre de 14. Je te laisse la parole.

Fabienne ROUMET : Merci Monsieur le Maire. Le vœu déposé demande simplement l'apposition d'une plaque afin de rappeler un fait historique : la participation importante, parfois déterminante, à l'effort de guerre des animaux enrôlés dans l'armée française lors de la première guerre mondiale. 11 millions d'équidés, 100 000 chiens, 200 000 pigeons ont souffert et sont morts dans cette guerre aux côtés des soldats. À Paris, ce sont beaucoup de chevaux, soit militaires, soit réquisitionnés qui partiront pour cette guerre. La Ville n'a jamais commémoré l'événement.

L'une des raisons de ce déni est une méfiance profonde de certains de nos contemporains pour tout ce qui touche la reconnaissance, le respect, la sympathie, la compassion envers les animaux. Leurs arguments s'articulent autour de la crainte d'une confusion des valeurs, la peur que l'on mette les animaux et les humains sur le même plan, le sentiment d'une atteinte profonde à l'humanisme.

En 1850, le général Grammont, officier de cavalerie, porte devant la Chambre des députés la première loi de protection animale. C'est un conservateur. La loi sera moquée, les opposants utiliseront des arguments que l'on entend encore actuellement : les risques d'une confusion intolérable entre les humains et les animaux, les hiérarchies et priorités des causes.

La loi passera grâce au soutien de la Gauche de l'époque qui, à la surprise de Grammont, la votera. L'un des artisans de ce soutien était Victor Schoelcher, instigateur du décret de 1848 qui abolit définitivement l'esclavage, membre de la Ligue française pour le Droit des femmes qui se battra pour l'abolition de la peine de mort. Schoelcher fut aussi membre de la SPA, et en sera administrateur de 1879 à 1884. Pour Schoelcher il n'y avait, ni confusion, ni atteinte à l'humanisme, et le combat pour les animaux était bien un combat humaniste.

En 1916, l'armée française décore le pigeon le Vaillant, matricule 787 15, qui fut lâché du Fort de Vaux le 4 juin à 11h30 pour apporter à Verdun le dernier message du Commandant Raynal, ce qu'il fit. Le Vaillant a reçu une citation à l'Ordre de la Nation, il a été décoré de la Croix de Guerre 14 – 18. Il est l'un des rares animaux décorés par la France. Je doute que l'armée française ait confondu hommes et animaux ou les ait placés sur le même plan. Elle a juste fait hommage aux services rendus dans des conditions difficiles.

Les Anglo-Saxons seront plus reconnaissants envers leurs compagnons et alliés animaux pendant les deux guerres mondiales. En 2004, Son Altesse Royale la Princesse Anne inaugure à Londres le mémorial Animals in War, à côté de Hyde Park. Il est dédié à tous les animaux qui ont servi et sont morts aux côtés des forces britanniques et alliées dans les guerres et campagnes de tous les temps. Je ne pense pas qu'en termes d'humanisme la Grande-Bretagne se soit plus égarée, ait été plus confuse et moins soucieuse des droits humains que la France.

D'autres capitales ont jugé nécessaire ou au moins pertinent de rendre un tel hommage : Canberra, Ottawa, Bruxelles. En France, très peu de plaques et monuments évoquent ces animaux. Lille a élevé un monument aux pigeons soldats. Dans la Somme, deux associations d'anciens combattants, Le Souvenir Français et la Western Front Association ont érigé en 2004 un monument dont le mot d'ordre « Ne les oublions pas », et l'inscription en français et en anglais symbolisent la transformation de la reconnaissance initiale des soldats en mémoire actuelle des sociétés. Les autres monuments élevés en France sont d'initiative anglo-saxonne.

Pour finir, je vous invite à vous pencher sur la une du Petit Journal Illustré de juillet 1915. Le journal titre : « Le bon compagnon d'armes qui va mourir », il ne parle pas de bête, d'animal, de cheval ou de monture mais bien de compagnon d'armes, la même expression que pour les soldats. Pourtant, qui pourrait croire que Le Petit Journal de l'époque mettait les animaux de guerre sur le même plan que les hommes au combat ? Le dessinateur représente le soldat qui, forcé de continuer en abandonnant son cheval, se retourne une dernière fois vers lui. Rien n'obligeait ce dessinateur à représenter ce geste, sauf que s'il avait montré un soldat s'éloignant sans un regard pour l'animal, nul doute que ses lecteurs auraient été choqués par cette indifférence, ce manque d'humanité, ou indignés que l'illustrateur donne une image si peu élogieuse des soldats français.

Avec cette simple plaque commémorative rappelant le départ des chevaux réquisitionnés au 56, Boulevard Arago, nous demandons à la mairie du 13^{ème} ce seul geste, ce geste qui a paru évident à l'illustrateur de 1915 et à nos voisins européens, de se retourner vers tous ces animaux qui ont partagé le destin des soldats, leur ont apporté une aide précieuse, parfois cruciale, mais aussi du réconfort, qui sont morts par millions et qui, au bout du compte, ont servi la France. Je vous remercie.

M LE MAIRE : Merci Fabienne. Francis Combrouze.

Francis COMBROUZE : Il se trouve que j'ai reçu pas mal de mails, comme la plupart des élus, de différentes personnes m'encourageant et me demandant de voter ce vœu. J'y ai réfléchi, j'ai eu un échange par mail avec l'une de ces personnes pendant le week-end sur les arguments que je vais donner, qui sont très simples, sur l'idée qu'implicitement cette reconnaissance de mémoire, cette commémoration ne propose pas de hiérarchie entre les douleurs humaines et les douleurs animales.

Il est évident qu'il faut changer les rapports des hommes aux animaux, des hommes avec la nature. Il est évident que, surtout depuis les années 90, avec la convention Biodiversité qui a été signée à Rio en 1992, la convention Climat, également l'Agenda 21 sur les rapports à la nature et le traitement humain des animaux, il est évident qu'il y a une acuité particulière sur ces sujets, même si l'action d'un certain nombre de groupes consiste à dupliquer des choses qui ont été faites dans les années 80, 90 ou 2000, au Royaume-Uni notamment, cela a été cité.

Mais pour autant, là je crois que l'on est sur la mémoire. Dans le rapport à l'animal il y a la mémoire, c'est important, mais toutes les douleurs ne se valent pas. Au sens où je comprends parfaitement aujourd'hui qu'on lutte contre la souffrance animale - je rappelle tout de même que la plupart de nos espèces sont en grand danger, voire en voie d'extinction, et que l'ensemble des rapports sur l'état des espèces animales

est assez préoccupant dans différents pays. Mais en même temps, je crois qu'avec un peu de bon sens ou de délicatesse, on ne confond pas tout des douleurs. Or, dans la conversation, et pour conclure, que j'ai eue avec l'une des personnes qui soutiennent ce vœu, je citerai juste deux choses qui me semblent tout à fait révélatrices. « Je ne hiérarchise pas la douleur entre les humains et les animaux, elle est la même. Enfin, l'humain est une espèce comme les autres, il s'agit juste d'aider les plus faibles en soutenant la cause animale ».

S'agissant d'histoire, je pense qu'il y a un danger à confondre les douleurs humaines et les douleurs animales. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas s'occuper, encore une fois, des douleurs animales actuelles, mais je ne voudrais pas procéder à une sorte de banalisation de la mémoire de l'histoire.

Gérard NGO : Juste quelques mots pour dire que je soutiens tout à fait ce vœu. Je ne parle pas de douleur. J'ai bien connu le grand-père de ma femme qui était dragon, qui s'est battu pendant quatre ans au Chemin des dames, et je pense que pour lui il n'y avait pas de différence entre son cheval et ses camarades. C'étaient tous des êtres héroïques, et je salue l'héroïsme des chevaux de la guerre de 14, je soutiens donc ce vœu.

Frédéric BENHAIM : C'est juste pour apporter une réponse aux propos de Francis. Nous ne sommes pas allés dans la direction d'établir une hiérarchie, et ça n'est pas parce que telle ou telle personne dit ce qu'elle a envie de dire, au sujet des animaux ou des humains, qu'il s'agit de cela dans ce vœu. L'idée est de dire qu'il y a une compréhension de ce phénomène historique, qui est qu'il y a eu bel et bien contribution reconnue par les autorités françaises elles-mêmes, y compris les autorités militaires, contribution de ces animaux qui étaient partie prenante de l'effort de guerre.

Intervention hors micro de Francis Combrouze

Frédéric BENHAIM : Je sais bien qu'il y a eu des fusillés, mais on est dans un pays dans lequel tout le monde, en tout cas beaucoup de gens, ont été d'une manière ou d'une autre dans leur famille touchés par ces événements historiques. Il ne s'agit pas de rappeler des choses qui, comme tu le fais, sont évidentes. Ce qu'il s'agit de faire, en l'occurrence, c'est de dire qu'à une époque, où notamment le phénomène guerrier est beaucoup plus mécanisé, on fait beaucoup moins intervenir des pigeons, des chevaux, des mulets ou des ânes.

Ce que l'on essaie de dire c'est qu'il y a bien eu, dans le fait historique, contribution de ces animaux, et que nous souhaitons que les gens le sachent, qu'ils en aient connaissance à l'avenir, c'est tout. Il ne s'agit pas d'établir une hiérarchie. Ce n'est pas parce que l'on pose une plaque que l'on enlève les plaques des humains qui sont morts du fait de la guerre, d'une manière ou d'une autre. Je pense que cette opposition n'a pas nécessairement lieu d'être, et qu'en tout état de cause ce souvenir de ce fait n'enlève rien au souvenir et à l'effort de mémoire que nous menons par ailleurs.

Francis COMBROUZE : C'est la non-hiérarchie qui me gêne, c'est tout.

M LE MAIRE : Je vais aller dans le sens de ce qu'a dit Francis, et c'est tout à fait cela qui me gêne. D'ailleurs, d'une certaine manière, la présentation liminaire s'appuyait sur une histoire, l'histoire du mouvement antispéciste, qui a apporté de bonnes choses mais qui parle justement de cette non hiérarchie. C'est cela qui me gêne parce que ce mouvement, qui a été créé dans les années 70, mais qui a des fondements avant, s'oppose justement à cette hiérarchie entre les espèces animale et humaine. Il y a évidemment des aspects tout à fait louables de leurs combats. Ils ont milité contre la souffrance animale et je pense que cela a apporté beaucoup de choses à notre société. Nous avons beaucoup évolué.

À l'inverse, ce qui me dérange effectivement, c'est l'autre partie, philosophique. Il y a beaucoup de philosophes qui ont travaillé sur la question des différences entre l'homme et l'animal : Kant, Pascal, Hegel, il y a eu beaucoup de textes là-dessus, et cela me semble dangereux de balayer cela d'un revers

de main en disant qu'aujourd'hui cette différence n'existe pas. Ce qui me dérange c'est que l'on met sur le même plan, avec les plaques et les monuments (c'était bien cela le vœu, ce n'était pas une simple plaque), les victimes humaines et les victimes animales. Je pense que d'ici le Conseil de Paris nous trouverons une voie, je l'espère, pour nous mettre d'accord sur le fait que l'on reconnaisse l'utilisation des animaux et donc la souffrance animale pendant la guerre. Mais à mon sens cela ne peut pas être sur le même plan et avec les mêmes symboles que ce que nous utilisons pour les victimes humaines, c'est cela qui me dérange.

Notre collègue a parlé d'héroïsme des chevaux. Non, justement, il n'y a pas d'héroïsme des chevaux. Ils ont été utilisés mais sur le terme « héroïsme », il n'y a pas de conscience de cet héroïsme, et par là même, il ne peut pas y avoir la même reconnaissance de cette conscience. Nous n'allons pas développer de grands cours de philosophie ici, mais c'est cela qui me dérange.

Par ailleurs, je me suis permis d'interroger les associations d'anciens combattants, notamment le Comité d'Entente du 13^{ème}, son président, et l'association la plus importante qui, elle-même, se trouvait très gênée face à cette demande et ne pouvait pas l'accepter en l'état.

Le vœu, en l'état, je ne peux pas le voter, parce que j'ai un vrai problème de conscience par rapport à ce qu'a dit Francis sur la non-hiérarchie entre les hommes et les animaux, même si j'entends bien, encore une fois, et que je trouve qu'il est normal et juste utile de montrer cette place des animaux. Il va bien falloir que dans les commémorations du Centenaire on trouve les voies et les moyens de la montrer. Mais cela ne peut pas être, encore une fois, sur le même plan et avec les mêmes symboles que les victimes humaines. En tout cas, ce vœu le présente comme tel et c'est cela qui me dérange en conscience.

Je vous remercie que nous ayons un débat non passionné. Je pense qu'il est sérieux, et c'est normal que l'on parle sérieusement de questions sérieuses. Il n'est pas question de ricaner ou quoi que ce soit comme tu en avais la crainte, ce n'est pas du tout notre façon de procéder. Mais c'est ce en quoi je suis très gêné par rapport à ce vœu, et j'espère que d'ici le Conseil de Paris nous trouverons un moyen plus subtil et plus conforme à la philosophie que nous partageons pour pouvoir honorer ces souffrances animales, sans pour autant les mettre sur le même plan que celle des soldats qui sont morts au combat.

Je vais soumettre ce vœu à vos suffrages : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 9 CONTRE : 22 ABSTENTION : 1

5 ÉLUS DU GROUPE ÉCOLOGISTE AINSI QUE MME ESQUEIU, MME LANG, M ; NGO, M ; TREMEGE VOTENT POUR.

15 ÉLUS DU GROUPE SOCIALISTE ET APPARENTÉS, 4 ÉLUS DU GROUPE COMMUNISTE – FRONT DE GAUCHE ET 2 ÉLUS DU GROUPE LES RÉPUBLICAINS AINSI QU'UNE ÉLUE DU GROUPE UDI, VOTENT CONTRE.

MME LAMBERBOURG S'ABSTIENT.

REJETE A LA MAJORITE

M LE MAIRE : Il est donc rejeté en l'état, et encore une fois mon souhait est que nous trouvions une rédaction qui permette à l'ensemble du Conseil de Paris de se rassembler. Je vous indique également que j'avais interrogé Catherine Vieu-Charrier qui m'a dit qu'elle ne pouvait pas accepter le vœu en l'état au Conseil de Paris. J'espère donc que nous trouverons une formulation qui convienne à tout le monde et qui permette de rendre également un hommage aux animaux qui ont été victimes de cet horrible conflit.

Nous allons passer au vœu suivant. C'est Jean-Noël Aqua qui présente le vœu qui porte sur la carte scolaire.

V13 2018 13 : Vœu relatif aux moyens des écoles primaires déposé par Jean-Noël Aqua et les élus du groupe Communiste - Front de Gauche

*« Considérant l'importance des conditions d'éducation dans la formation des individus,
Considérant l'impact du nombre d'élèves par classe sur la qualité d'enseignement,
Considérant les mesures présentées par l'Académie de Paris lors du Conseil départemental de l'Education nationale du 13 février dernier,
Considérant l'insuffisance de la dotation budgétaire allouée aux écoles maternelles et primaires,
Considérant que l'insuffisance se traduit par de nombreuses fermetures de classe dans toute l'Académie,
Considérant que dans le 13e ces fermetures concernent les écoles maternelles et élémentaires EM des Olympiades, EM rue S Weil, EM rue Brillat Savarin, EEA Bd Arago, EE rue Vandrezanne, EP rue des Grands Moulins, EE A 33 Place J d'Arc, EE 173 rue du Ch. Des rentiers,
Considérant que la réforme du dédoublement des CP et CE1 dans l'éducation prioritaire ne s'est pas traduite par une augmentation proportionnelle des moyens alloués aux besoins,
Considérant que de nombreux enseignants n'ont pas obtenu leur mise à disponibilité ou leur temps partiel, soulignant l'insuffisance du nombre de postes,
Considérant le vœu adopté en Conseil de Paris de mars sur l'évolution de la carte scolaire,
Sur proposition de Jean-Noël Aqua et les élus du groupe Communiste - Front de Gauche, le Conseil du 13ème arrondissement émet le vœu que la dotation budgétaire allouée aux écoles soit revue à la hausse afin d'éviter les fermetures de classes. »*

Jean-Noël AQUA : Je vais revenir sur un sujet éducation. Tout à l'heure on a vu que le Nouveau Monde fait beaucoup de confusions, le Nouveau Monde fait aussi beaucoup de mirages, et sur la question de l'éducation, c'est particulièrement sensible.

Alors évidemment, la question du dédoublement des classes CP – CE1 en REP peut paraître être une bonne mesure sur le papier. Quand on l'a entendue pour la première fois on ne pouvait a priori, sans avoir les détails, qu'approuver. Après, quand on rentre dans les détails, on se rend compte que ce dédoublement se fait sans moyens supplémentaires. Bien évidemment, dans ces conditions, pour assurer ce dédoublement on va prendre à Pierre pour donner à Paul. Vous pouvez varier les prénoms.

C'est là où il y a un problème. Certes, 12 élèves par classe c'est plutôt bien. Certains esprits taquins pourraient demander à ce que ce soit pour aller bien au-delà et pas simplement uniquement dans certains endroits. Mais là, ce qui m'inquiète et qui inquiète évidemment plusieurs personnes, c'est le bilan globalement négatif des annonces qui ont été faites en matière de fermetures de classes, qui ne paraissent très clairement pas contrebalancées par la diminution démographique. On entend parfois des effets d'annonce, et lorsque l'on regarde la réalité on voit que c'est démenti par les faits. Si l'on a besoin de regarder concrètement au-delà des chiffres - sur lesquels je ne vais pas encore une fois revenir, nous en avons débattu en Conseil de Paris - mais de façon plus récente, quand on voit que les enseignants sur Paris se voient refuser leur mise en disponibilité, particulièrement cette année, quand on voit que nombre d'enseignants se voient refuser leur temps partiel, particulièrement cette année, quand on voit que le nombre d'enseignants vacataires augmente, évidemment on ne peut que comprendre que l'on est avec un gouvernement qui essaie de jouer, bien évidemment, sur l'éducation comme sur plein d'autres services publics, la carte de l'austérité.

Dans notre vœu, on souligne donc toutes les conséquences concrètes, toutes les écoles impactées sur le 13^{ème}. Bien loin de nous, bien évidemment, l'idée de dire que l'on est contre toute fermeture par principe. Je le dis au cas où il y ait certains esprits taquins qui voudraient mal interpréter notre propos. L'idée n'est pas de dire que toutes les fermetures sont à éviter, mais il y a beaucoup trop de fermetures non légitimes dans la liste qui nous a été communiquée jusqu'à présent, et qui va peut-être évoluer ; on attend évidemment les prochaines réunions avec l'Académie.

En tout cas, notre vœu consiste à souligner l'insuffisance actuelle, et à demander des moyens supplémentaires afin d'éviter les fermetures, je le répète, non légitimes.

Annick OLIVIER : Sur ce point, il y a un certain nombre de choses qu'il faut prendre en compte parce qu'autrement le vœu me gêne sur certains aspects. Si l'on regarde le contexte de la carte scolaire 2018,

on a tout de même une académie qui, entre 2012 et 2018 a perdu 12 000 élèves et qui a eu 168 emplois créés. Le dédoublement des CP et des CE1 en REP était estimé à 133 emplois nécessaires par le Rectorat, ce sont leurs chiffres, et il y a eu 107 postes qui ont été alloués par le Ministère. Je pense donc qu'il faut tout de même se positionner dans ce contexte-là.

Sur le « Plus de maîtres que de classes », c'est un dispositif sur lequel j'étais personnellement très attachée, au fait qu'il y ait un maître de plus que le nombre de classes, ce qui permettait des co-animations, des co-actions dans les écoles, la crainte était qu'il soit totalement supprimé. 27 postes ont été gardés sur les 37 MPC qui existaient à Paris. Sur la carte scolaire, un effort a été fait, et je pense que sur cet effort-là on est peut-être encore au milieu du chemin : ce sont les postes de remplaçants, puisqu'il y a 25 postes sur la dotation qui ont été fléchés vers le remplacement. C'est encore un point faible parce que je trouve que l'on a encore des écoles où des remplacements d'enseignants sont un peu longs, un peu difficiles à mettre en place, plus particulièrement, me semble-t-il mais il faudrait le vérifier de très près, dans les maternelles. Cela pose problème lorsqu'un enseignant est en congé maternité, qu'il est remplacé, que le remplaçant lui-même est absent, cela reste vraiment quelque chose qui est une préoccupation, même si le pôle remplacement a été renforcé. Je pense que là on est encore dans une difficulté, et c'est vrai que les parents ont beaucoup de mal à accepter les absences d'enseignants non remplacés, c'est vraiment un point qui me paraît préoccupant.

Si l'on va sur le 13^{ème} arrondissement, on a eu trois fermetures en maternelle : Disque-Olympiades, Simone Weil, Brillat-Savarin, et cinq fermetures sur les écoles élémentaires : Arago, Vandrezanne, Grands Moulins, Jeanne d'Arc et 173, Château des Rentiers. Sur les quatre postes de « Plus de maîtres que de classes », nous en avons gardé 3, celui qui a été fermé était plutôt sur une demande de l'école, une réorganisation. Pour les remplacements de CP, on a eu 11 postes de création pour dédoubler les CP, je pense donc que c'est quelque chose qu'il faut prendre en compte.

Par ailleurs, je pense qu'il ne faut pas mettre sur le même plan des situations très différentes. 173, Château des Rentiers, en effet il y a une fermeture de classe. Sur cette école précisément, ce groupe scolaire qui comportait 14 classes, l'objectif de l'évolution des périmètres est justement d'aboutir à la fermeture de deux classes. Là, je trouve que c'est quelque chose qui est plutôt bienvenu sur le groupe scolaire, parce que c'est très lourd un groupe de 14 classes. Après fermeture, nous sommes en moyenne à 24,15 enfants par classe, c'est tout à fait raisonnable, cette fermeture est vraiment quelque chose qui a été travaillé avec l'école, avec la communauté scolaire.

A Vandrezanne, l'effectif prévu est de 307, avec la fermeture on est à 25,5 élèves en moyenne dans cette école qui n'est pas en éducation prioritaire. 33, Jeanne d'Arc : sur 247, 10 classes, après fermeture c'est 24 en moyenne. Grands Moulins, c'est une petite école polyvalente qui est en effet dans un cas de figure un peu particulier, parce qu'on a une difficulté pour avoir une certaine évolution cohérente d'année en année. Là, sur l'élémentaire qui est fermée, on a 108 enfants qui sont admis, c'est-à-dire dont les parents ont rencontré le directeur qui a validé leur inscription, et 112 inscrits, ce qui ferait une moyenne d'environ 27, sachant qu'à côté on a Louise Bourgeois qui rentre dans le cadre. Sur Arago, il y a 202 admis pour 8 classes, on est à 25,25 enfants en moyenne dans une école qui n'est pas, et vous pouvez vous en douter, dans un quartier en éducation prioritaire. Pour compléter, cette école a accueilli en 2017 une classe pour des enfants en besoins particuliers, une ULIS, et elle avait à l'époque 218 élèves, ce qui faisait une moyenne de 24 enfants avec 9 classes et c'est l'arrivée de l'ULIS qui a décalé d'un an la fermeture de classe.

Je pense donc qu'il faut être un peu mesuré dans les façons dont on voit les choses. Pour moi il y a deux écoles qui sont, au niveau des effectifs, parmi celles qui sont en fermeture, qui doivent être réexaminées à l'aune de l'évolution des effectifs : prioritairement Disque-Olympiades. On est à 146 admis, 153 inscrits et le seuil de fermeture est à 150, ce qui fait qu'avec 5 classes en serait à une moyenne à 29 élèves, ce qui peut être très lourd en maternelle, et je pense que là on peut discuter. Du côté de Brillat-Savarin, il n'y a pas de demande de l'équipe enseignante pour faire quoi que ce soit. Ils ont également constaté la baisse

des effectifs parce qu'on n'a que 117 admis, ce qui est un peu faible. Sur Simone Weil on a 87 admis, 107 inscrits, ce qui fait une moyenne après fermeture à 22,25.

Si vous voulez, pour moi, les préoccupations que l'on peut avoir au niveau 13^{ème} sont vraiment les maternelles, Disque en premier, et probablement revoir la situation d'écoles qui n'ont pas eu de fermeture mais qui auraient peut-être besoin d'une ouverture. Je ne l'ai pas mis dans le texte mais on a une préoccupation sur Primo Lévi. On aura en principe l'ouverture puisque les effectifs sont là, ce qui changera aussi la donne. Après, il faut attendre la réunion d'ajustement fin juin avec le Rectorat. Nous avons aussi le cas de Louise Bourgeois. Ce sont deux écoles de ZAC, de zones d'aménagement, c'est toujours un peu difficile. Sur Louise Bourgeois on a actuellement un nombre d'enfants important, il faut que l'on travaille sur Louise Bourgeois et Grands Moulins du côté de la maternelle pour voir un peu ce qui peut être faisable. Ce sont les situations que j'estime, dans cette carte scolaire 2018, poser interrogation, et on aura besoin de discuter avec le Rectorat.

M LE MAIRE : Merci. D'où le vœu de substitution que vous avez reçu sur table :

V13 2018 15 : Vœu relatif aux moyens des écoles primaires présenté par l'exécutif municipal
--

*« Considérant l'importance des conditions d'accueil dans les écoles pour garantir l'apprentissage ;
Considérant que les mesures de la carte scolaire pour la rentrée 2018 doivent prendre en compte l'évolution des effectifs, l'application de la mesure de dédoublement des CP dans les écoles en Éducation Prioritaire ;*

Considérant qu'une attention particulière doit être portée aux capacités de remplacement des enseignants qui restent insuffisantes ;

Considérant que le CDEN a eu lieu en février et que depuis cette date les effectifs ont évolué dans les écoles du 13^e arrondissement.

Sur proposition de l'exécutif municipal, le Conseil du 13^e arrondissement émet le vœu que :

lors de la réunion d'ajustement de la carte scolaire qui aura lieu fin juin, ces éléments (évolution des effectifs et remplacements) soient pris en compte concernant les écoles du 13^e et plus particulièrement pour la maternelle Disque Olympiade et les polyvalentes Louise Bourgeois, Primo Lévi et Quarante-quatre Enfants d'Izieu. »

Anne-Christine LANG : Merci Annick pour tous ces chiffres qui étaient évidemment très complets et que je ne vais pas répéter. Je voudrais simplement faire deux remarques. L'éternel discours que tu tiens, Jean-Noël, sur le manque de moyens, je pense que cela fait 20, 30, 40 ans que le parti et les syndicats dont tu te réclames le tiennent. On ne parle que des moyens, alors parlons des moyens : disons que le budget de l'Education nationale n'a jamais été aussi élevé, que le taux d'encadrement actuel des élèves sur l'ensemble du territoire français n'a jamais été aussi élevé, il est de 5,5, il était de 5,2 en 2012. Déjà, je récuse l'idée que la question éducative se limiterait à un débat sur les moyens qui sont, certes nécessaires, mais je trouve que cette façon de tourner en boucle en résumant la question à celle des moyens a fait long feu, au bout de 30 ans.

Deuxièmement si l'on parle des moyens, on ne peut pas dire n'importe quoi. C'est-à-dire que l'on ne peut pas critiquer la baisse des moyens alors que l'on se trouve précisément avec un budget de l'Education nationale et un taux d'encadrement qui n'a jamais été égalé ! On ne peut donc pas dire n'importe quoi ! J'ajoute que l'Académie de Paris a eu 107 postes supplémentaires pour le dédoublement, qu'en plus, encore une fois, d'une certaine façon en tant qu'élue parisienne, je m'en réjouis ! En tant que citoyenne, très sincèrement, cela m'interroge, l'Académie de Paris est la plus riche de France, la mieux dotée de France en matière éducative, je m'en réjouis ! Je veux bien que l'on dise n'importe quoi, mais on parle actuellement, parce que c'est un peu d'actualité, de la banlieue et du Plan banlieues, au bout d'un moment un peu de décence quant aux moyens !

Je pense que l'on peut, comme l'a fait Annick Ollivier, continuer dans un dialogue constant avec le Rectorat comme on l'a toujours fait, comme cela se fait tous les ans à la même période, c'est une sorte de marronnier, discuter avec le Rectorat de façon à s'assurer, tu parlais notamment d'une maternelle, que les classes de maternelle ne soient pas trop chargées. Comme tu l'as précisé, il y a un certain nombre de fermetures sur lesquelles, excusez-moi cette expression, il n'y a pas photo. Il y a d'ailleurs des fermetures que tu contestes alors que je vois que, ni les enseignants, ni les parents d'élèves ne les contestent. Parce que les gens sont censés, ils regardent le nombre d'élèves et le taux d'encadrement, et se disent que finalement on ne peut pas quand même laisser la classe ouverte avec 15 élèves. On ne peut donc pas défendre absolument tout et n'importe quoi, il y a tout de même une certaine objectivité qui consiste à dire que les moyens sont importants, qu'il reste effectivement comme chaque année des points à discuter, mais qu'il faut tout de même garder en tête que notre académie est la plus dotée de France en termes de moyens consacrés à l'Education nationale, même si effectivement il y a des arrondissements défavorisés, des poches de pauvreté - nous en connaissons dans cet arrondissement mais aussi au nord de Paris - et qu'il faut mettre d'importants moyens dans ces établissements et dans ces quartiers, il faut tout de même raison garder par rapport au reste de la France et par rapport à de nombreuses villes des départements d'Île-de-France.

M LE MAIRE : Jean-Noël, si tu pouvais répondre et en revenir aussi au sujet : est-ce que tu acceptes le vœu de substitution ou non ? Je te laisse la parole.

Jean-Noël AQUA : Je ne vais pas être long, cela ne fait pas trente ans, je suis assez jeune élu, excusez-moi, j'essaye également de réfléchir par moi-même. En revanche, cela fait vingt ans que j'enseigne, et je peux vous dire qu'en fonction du nombre d'élèves que l'on a, on n'a pas la même qualité d'enseignement. Effectivement, vous pouvez aller expliquer, Madame Lang, aux parents d'élèves dont les enfants se retrouvent dans des classes de 30, qu'il faut qu'ils aient un peu de décence et qu'ils ne se plaignent pas parce qu'ils sont les mieux dotés. Si cela vous intéresse évidemment, je me ferai le relais de votre expression.

En revanche, là où je suis juste un peu surpris, c'est que l'on me dit qu'il faut que j'arrête de prendre la question par le bout des moyens, sauf que l'on a un gouvernement qui annonce la couleur en disant que l'on veut 120 000 postes de fonctionnaires en moins comme étant l'alpha et l'oméga de la politique. Excusez-moi, j'ai un peu l'impression que si la question n'était pas celle des moyens, on ne commencerait pas le débat là-dessus mais par la seule qui m'intéresse : quelle est la qualité du service public à Paris ? Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a une énorme fuite des parents d'élèves des enseignements publics, précisément parce qu'un certain nombre de parents se posent des questions, auxquelles il faut répondre, sur la qualité du service public. Ce que j'ai à cœur c'est clairement la qualité du service public, et je souhaite donc que les moyens soient mis en face des besoins.

Pour conclure, je remercie Annick Olivier pour la réponse détaillée. J'ai reprécisé que c'était un vœu global sur toutes les fermetures, je remercie donc Annick pour toutes les précisions concrètes. Je souhaite que l'on continue la discussion sur un certain nombre de points particuliers. Je n'étais pas venu avec en tête un marchandage je ne vais donc pas le faire maintenant. Évidemment, nous retirerons notre vœu et voterons le vœu proposé par Annick.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Je soumetts donc le vœu qui, je l'espère, nous rassemble, le vœu de substitution présenté par Annick.

Marie José RAYMOND ROSSI : Il est rare que je fasse du rentre dedans, mais là franchement, je veux bien que l'on me dise qu'il y a des créations d'emplois à l'Education nationale, je peux l'entendre mais je ne le vois pas. Pour faire le dédoublement des classes de CP, on supprime le dispositif « Plus de maîtres que de classes » dans beaucoup d'endroits de France. Pour doter des zones denses, on ferme des écoles dans les milieux ruraux, il y a du redéploiement et ce n'est que du redéploiement.

M LE MAIRE : C'est dommage parce que nous avons un vœu qui, me semble-t-il, nous rassemblait. Je vais tout de même essayer de tenter de le soumettre à vos voix : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

POUR: 28 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 4

MME LANG, MME ESQUIEU, M. TREMEGE ET M. NGO S'ABSTIENNENT.

ADOPTÉ A LA MAJORITE

M LE MAIRE : Nous allons passer au vœu suivant. D'une certaine manière Annick Olivier a présenté un vœu au Conseil de Paris qui a devancé un peu la demande formulée par ce dernier vœu, mais je veux bien que nous y revenions autant que de besoin.

V 13 2018 14 : Vœu relatif aux travaux de la cité scolaire Gabriel Fauré déposé par Jean-Noël Aqua et les élu-es du groupe Communiste - Front de Gauche

« Considérant les travaux très importants (destruction de presque toutes les structures anciennes) engagés dans la cité scolaire Gabriel Fauré sous la maîtrise d'œuvre de la Région Ile-de-France, Considérant l'importance du nombre d'élèves présents sur cette cité scolaire, dont 16 classes de collège, et un lycée,

Considérant les dernières informations présentées par l'Inspecteur Santé et Sécurité au travail et la direction de l'établissement aux élu-es du conseil d'administration du collège le 4 mai 2018 concernant la configuration proposée pour la rentrée 2018,

Considérant la très forte densité d'élèves qui seront concentrés dans des structures provisoires installées dans la cour,

Considérant le peu d'espace de circulation et les nombreux recoins de la configuration spatiale envisagée, Considérant les nuisances sonores inhérentes à la concentration des élèves sur de faibles superficies et les risques pour leur sécurité que pose la configuration envisagée,

Considérant les problèmes générés par le déplacement de l'entrée sur la rue de la Vistule qui nécessite une attention particulière pour la sécurité d'élèves jeunes,

Considérant le besoin de personnels supplémentaires découlant de nouveaux enjeux de surveillance et de sécurité,

Considérant l'absence de réponse sur les options de délocalisations partielles,

Considérant l'insuffisance de l'information et l'absence de projections quant au nombre d'élèves présents au même moment dans ces conditions à la rentrée 2018 sur la cité scolaire,

Considérant que l'étalement proposé de la présence scolaire dans le temps ne peut être la seule solution envisagée,

Sur proposition de Jean-Noël Aqua et des élu-es du groupe Communiste - Front de Gauche, le Conseil du 13ème arrondissement émet le vœu

qu'une réunion publique de la Région et du Rectorat soit organisée avant les prochains conseils d'administration du collège et du lycée de juin, à destination des parents et enseignant-es,

que l'avis des parents et des enseignant-es soit pris en compte

que des moyens autres que le seul proposé (l'ouverture le samedi de l'établissement) soient alloués afin que les deux années de travaux à venir dans la cité scolaire Gabriel Fauré soient des années scolaires respectueuses des besoins et de la sécurité des élèves. »

Jean-Noël AQUA : Je me permets juste de revenir sur les conditions de la cité Gabriel Fauré. Indéniablement, nous avons déjà discuté des travaux importants qui ont lieu dans cette cité scolaire sous maîtrise d'œuvre de la Région. En revanche, ce qui est inquiétant c'est que les parents d'élèves soulignent tout un tas de questions légitimes qu'ils ont, auxquelles ils n'ont pas de réponses. Je pense que l'on peut dire que nous avons eu des discussions, mais il y a des questionnements sur la place que vont occuper les Algeco dans la cour, des questions non seulement de qualité de vie dans la cité scolaire, mais aussi de sécurité. Il y a des questions de sécurité en extérieur, sur l'entrée rue de la Vistule, il y a des questions de qualité phonique et donc de qualité des cours demain, et des questionnements sur la qualité de la restauration qui va être faite. Les parents d'élèves ont donc des questionnements légitimes, et tout un tas d'enjeux sur lesquels ils n'ont pas de réponse.

Nous demandons à ce qu'il y ait, a minima avant les deux prochains conseils d'administration de juin du collège et du lycée, une réunion publique à destination des parents et des enseignants, qui permette de détailler l'état actuel. Il y a tout un tas de questions sans réponses qu'il faut que l'on donne, le Rectorat, la Région en particulier mais nous aussi parce qu'on est concerné. Une réunion publique et bien évidemment, excusez moi je vais prononcer quelque chose qui va faire criser, des moyens. Je prononce le mot mais je m'arrête là-dessus, c'est ma dernière phrase, des moyens qui soient mis pour, potentiellement, aider dans une période qui risque d'être délicate à la rentrée. J'arrête sur les moyens.

M LE MAIRE : Jean-Noël, avant de donner la parole à Annick Olivier, que l'on se comprenne bien, sur ce que tu demandes il n'y a pas de désaccord puisqu'Annick a présenté avec moi un vœu au dernier Conseil de Paris qui allait dans le même sens. Nous n'avons toujours pas les réponses. Nous avons un vrai problème de dialogue avec la Région, disons-le : cela fait le troisième courrier que j'envoie pour demander quelque chose d'évident, c'est-à-dire au moins un rendez-vous avec la Région Île-de-France, sur ce sujet et sur d'autre. Nous n'arrivons pas à l'obtenir. Nous avons déjà fait voter un vœu devant le Conseil de Paris qui demandait la même chose. Je vais laisser la parole à Annick mais c'était simplement ce que je voulais t'indiquer.

Annick OLIVIER : Dans les échanges avec les parents d'élèves et la cité scolaire, on avait relevé un certain nombre de problématiques qui sont dues à la deuxième phase de ce gros chantier. C'est tout de même un chantier de 43 millions, la Ville y met 20 millions, et c'est une cité scolaire pilotée par la Région. En effet, là où je te rejoins, c'est qu'il y a un vrai problème de discussion, notamment sur les cités scolaires, c'est sur Fauré, Monet, Rodin, mais sur Fauré c'est critique parce que c'est tout de même une grosse opération. Il y a donc une vraie difficulté avec la Région.

On a déjà eu une réunion sur ce sujet-là dans l'établissement, où on a pointé, avec les échanges avec les parents et la proviseure, les éléments que tu donnes. C'est-à-dire que le problème c'est que les travaux sont très impactants, parce que l'on va fermer l'entrée de cette cité scolaire sur l'avenue de Choisy, qui est tout de même une avenue très large. L'ouverture va se faire, pendant toute cette année scolaire, sur la rue de la Vistule qui est une petite rue, où vont avoir à rentrer et sortir plus de 1 200 enfants, collégiens et lycéens, avec des âges très larges, c'est donc un vrai problème.

Ensuite, on a le problème de la restauration scolaire puisque (je l'ai appris dans cette réunion parce que je n'avais bien sûr pas d'information de la Région), la restauration scolaire ne sera que partiellement livrée. Or, les parents ont vécu l'année précédente où cette restauration scolaire était aussi en capacité d'accueil limitée, avec en plus une liaison froide dont ils ont souligné le manque de qualité, ce qui m'a confortée sur notre position Caisse des écoles.

Ensuite, la Région, lorsqu'il y a eu la réunion publique présentant le chantier, s'était engagée en réunion publique sur un comité de suivi qui n'a jamais été réuni. Je n'ai pas pu trouver de compte rendu écrit, mais tout le monde me dit que cela a été dit. On n'a jamais été invité à ce comité de suivi, les parents non plus puisqu'il n'y en a pas eu. Cela crée donc un climat d'inquiétudes sur tout. Ce chantier a donné lieu à différents diagnostics dont la proviseure dit ne pas avoir d'éléments. Je n'en ai pas et les parents n'en ont pas, ce qui accroît ce côté inquiétudes. Comme le maire le disait, on a demandé des réunions avec la

Région, il n'y a eu aucun écho. La réunion technique qui s'est tenue le 23 mars, à la demande de la mairie, dans cet établissement, a fait le point des différents travaux dont je viens de vous parler. Et il y a la problématique de la cour parce qu'avec le lieu de vie chantier, les baraques de chantier, grosso modo il reste, si l'on est gentil, 40 % de la cour pour les collégiens et les lycéens. Les lycéens, on le sait tous, sortent de l'établissement, n'y restent jamais, mais les collégiens y restent. Cela va tout de même être compliqué à gérer.

Lors de cette réunion technique, j'ai demandé au Rectorat qui était représenté, mais j'ai trouvé que le relais n'était pas assez fort, je suis donc allée au contact avec le Rectorat pour savoir quelles propositions ils avaient pour la gestion de ce qui les concernait. A la DVD on a demandé le travail, qui a d'ailleurs été fait, de faire une proposition pour essayer de sécuriser au maximum l'entrée rue de la Vistule. Dans notre vœu nous demandions que les partenaires, c'est-à-dire le Rectorat, la Région, la Ville et la mairie du 13ème, aient au moins un échange sur le diagnostic posé par les difficultés du chantier, pour que chacun dans ses compétences y apporte les réponses. Je pense que le Rectorat a bien capté là-dessus, qu'il y avait un souci, j'ai encore eu des échanges avec la nouvelle DASEN du second degré pour que le Rectorat appuie, aide l'établissement dans tout ce qui concerne la gestion des cours, des horaires, des salles de classe, etc. Malheureusement, je crains que lors du conseil d'administration il y ait eu une présentation un peu abrupte, sans vraiment étayer les propositions qui étaient faites, ce qui a fait que les parents ne les ont pas très bien reçues, c'est un peu dommage. Dans le vœu, nous demandions que le comité de suivi se réunisse, ce qui était pour le moins une demande que l'on pouvait faire.

Nous avons donc une réunion demain, 23, sur ces différentes problématiques, avec des parents d'élèves qui représentent la communauté éducative (lorsque je parle de communauté éducative, ce sont les parents et les enseignants dans la conception habituelle), pour que l'on puisse collectivement trouver les meilleures solutions possibles pour les collégiens et les lycéens. Par ailleurs, on a une réunion le 8 juin qui aura lieu en mairie, pour présenter la proposition d'aménagement, de sécurisation de l'entrée de la rue de la Vistule, qui sera pendant un an l'entrée et la sortie de la cité scolaire, et qui deviendra ensuite (puisque l'idée des travaux est de disjoindre le collège et le lycée) l'entrée du collège. Les lycéens, à partir de la rentrée 2019 rentreront sur l'Avenue de Choisy. J'essaie de ne pas être trop longue mais d'être assez complète sur le sujet. Voilà pourquoi nous étions amenés à déposer ce vœu très rapidement au Conseil de Paris des 2, 3 et 4 mai.

M LE MAIRE : Et pour être clair devant l'ensemble de nos collègues : comme il y avait une urgence nous l'avons fait directement devant le Conseil de Paris et nous ne l'avons pas déposé devant le Conseil d'arrondissement. Il est vrai que nous n'en avons pas débattu, le vœu de ce soir permet de faire le point. Je te suggère de retirer ton vœu pour l'instant puisqu'il a déjà été adopté, d'une certaine manière, au Conseil de Paris, en tout cas sous une forme différente, et nous reviendrons autant que de besoin à notre prochaine séance sur le sujet pour faire un point d'information sur une opération effectivement difficile.

Monsieur AQUA accepte cette proposition.

La séance est levée.

